"Recrudescence des violences perpétrées par des adolescent-e-s dans un contexte intrafamilial ou une relation de couple : fiction ou réalité?"

Actes du 3ème forum violences domestiques

23 avril 2009

REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Table des matières*

I	**Allocution** de M. David Bourgoz - Délégué aux violences domestiques.	3
II	**Allocution** de M. Charles Beer - Conseiller d'Etat en charge du Département de l'instruction publique.	4
III	**Recrudescence des violences familiales : changement de société ou changement de regard ?** M. Eric Widmer, Professeur à l'Université de Genève, Département de sociologie.	6
IV	**Processus adolescent : liens sexués et violences.** Dr Robert Neuburger, Psychiatre et thérapeute de couple et de la famille.	12
V	**Adolescence : violence et relations de genre… constats et expériences…?** M. Sébastien Gendre, Travailleur social à la Maison de quartier de St-Jean.	17
VI	**Recrudescence des violences perpétrées par des adolescent-e-s dans un contexte intrafamilial ou une relation de couple : fiction ou réalité ?** M. Orlando Moro, Chef de la brigade des mineurs de Genève.	30
VII	**Réflexions autour de jeunes adolescent-e-s victimes de violences dans une relation de couple.** Mme Marianne Caflisch, Pédiatre et responsable de la Consultation pour adolescents à l'hôpital des enfants, HUG.	39
VIII	**Mineur-e-s auteur-e-s de violences intrafamiliales, sexuelles et dans leur couple : quelles obligations de soins ?** Mme Marina Walter-Menzinger, Pédopsychiatre et cheffe de clinique à l'Unité d'urgence du Service médico-pédagogique (SMP).	55
IX	**Violences d'adolescent-e-s envers leurs parents : quelles incidences dans la dynamique familiale ?** M. Philippe Lechenne, Thérapeute de famille, Directeur de l'Office protestant de consultations conjugales et familiales.	62
X	**Clôture du 3ème Forum Violences Domestiques.** Mme Christelle Mandallaz, Coordinatrice et animatrice des Forums.	68
Annexe : Vignettes de Mme Marina Walter-Menzinger, Pédopsychiatre et cheffe de clinique à l'Unité d'urgence du Service médico-pédagogique (SMP).		71
Coordonnées des intervenant-e-s		73

* L'ensemble des textes est la retranscription des interventions orales des orateurs, corrigée par ceux-ci, exception faite de l'exposé de Monsieur Lechenne, rédigé par lui-même, et de celui de Monsieur Moro qui a souhaité ne publier que les diapositives de sa présentation.

I. Allocution

De **Monsieur David Bourgoz** - Délégué aux violences domestiques.

Monsieur le Conseiller d'Etat en charge de l'instruction publique,
Madame la Directrice générale de l'Office de la jeunesse,
Madame la Directrice de l'Office des droits humains,
Madame, Monsieur,
Cher-e-s professionnel-le-s,

Votre nombreuse présence montre toute l'importance qu'a prise la thématique des violences domestiques au sein de vos institutions respectives et dans vos pratiques professionnelles.

Cette problématique a ceci de particulier que nous avons, mutuellement besoins des compétences des uns des autres. Problématiques transdisciplinaire par excellence, il est essentiel de connaître les pratiques des autres institutions et professionnel-le-s genevois-e-s ceci afin de pouvoir mieux coordonner nos pratiques. La création des Forums Violences Domestiques va dans ce sens.

Travailler seul dans ces situations où, à certaines occasions la vie est menacée, peut se relever être une erreur professionnelle. Pour cela, le-a professionnel-le doit savoir jusqu'où va son champ professionnel et à partir d'où il doit se coordonner avec d'autres professionnel-le-s. C'est à l'interface de nos champs professionnels, faits de cultures et d'expériences particulières, que des difficultés sont rencontrées. Pour contourner au mieux ces obstacles, pour que les collaborations engagées atteignent les buts espérés, il est nécessaire que les compétences professionnelles de chacun-e soient reconnues et respectées, tout en gardant à l'esprit que nous travaillons pour le bien de personnes en souffrance.

Ce même souci de coordination doit se retrouver au plus haut sommet de l'Etat de Genève, où plusieurs départements doivent apprendre, jour après jour, à développer une approche cohérente et transversale de la problématique "violences domestiques", tant dans la pensée que sur le terrain. En effet, la violence domestique se doit d'être un objet partagé et partageable entre nous, professionnel-le-s, selon les compétences et les rôles de chacun, de chacune, en faisant abstraction des possibles enjeux de personnes.

II. Allocution

De **Monsieur Charles Beer** - Conseiller d'État, en charge du Département de l'instruction publique.

Madame la Directrice générale,
Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs,
Monsieur le Délégué,
Mesdames et Messieurs,

Un tel forum revêt évidemment une importance cruciale pour l'ensemble de l'action de l'Etat et particulièrement pour le Département de l'instruction publique. Je souhaite dès lors en ouverture vous adresser quelques mots pour vous dire à quel point le sujet qui est abordé ce jour est préoccupant et inquiétant, d''autant plus que je constate que certains actes de violences, que l'on pensait chassés hors des écoles, hors des institutions, se déroulent encore aujourd'hui. Pour cette raison, nous sommes engagés sur plusieurs types d'axes de travail.
J'aimerais, en premier lieu, citer le travail effectué au sein de l'Office de la jeunesse en termes de coordination entre ses différents services. Il est devenu capital que dans le suivi des adolescents, l'ensemble de ces services - le Service santé jeunesse, le Service médico-pédagogique, le Service de protection des mineurs, la Clinique dentaire de la jeunesse et le Service des loisirs et de la jeunesse - se coordonnent pour une prise en charge optimale des mineurs en difficulté. Cette coordination doit s'étendre à l'ensemble des dispositifs d'intervention qui comprennent également les institutions impliquées dans l'éducation spécialisée et dans l'animation socioculturelle. Elle doit également être en lien avec l'action scolaire, avec l'intervention scolaire. Par "intervention scolaire", je me réfère, entre autre, à la mise en place de directions d'établissements scolaires et à la coordination des travailleurs sociaux à l'intérieur de ces établissements. Tout ceci poursuit le même objectif, le bien-être et le bien-vivre des personnes jeunes vivant dans le canton de Genève, en faisant en sorte que ceux et celles, menacé-e-s de rupture, phénomène en recrudescence au cours de ces dix dernières années, ne se retrouvent en situation d'exclusion sociale, situations souvent dévastatrices pour les jeunes concernés mais aussi pour leur famille et leurs proches.
L'étendue des tâches citées, étroitement liées, sont rendues difficiles puisque, vous le savez, le Département de l'instruction publique n'est pas le Département de l'éducation, ce qui

revient à dire que, dans les faits et pour le moment, le Grand Conseil tient particulièrement à ce que nos actions soient centrées sur des tâches d'instruction publique bien que, de facto, nous assumons toujours d'avantage de tâches d'éducation.

Je constate également l'importance de développer des partenariats forts avec les familles dont les enfants sont en difficultés. Ceci passe par l'intervention de différents intervenants, par exemple les services sociaux, mais aussi en développant de nouvelles prestations comme l'assistance éducative en milieu ouvert, plus connu sous le terme de AEMO, ou encore le suivi au niveau de l'article 13 du droit pénal des mineurs. Ces ressources peuvent également s'appuyer sur des relais extérieurs, de partenariats extérieurs. Je relève en particulier les excellentes collaborations entretenues avec la police et avec la magistrature. Ces collaborations sont fondamentales pour la réussite notre mission. Il y a ainsi une alliance entre l'instruction publique, soit l'acquisition de connaissance, l'éducation, soit l'acquisition d'outils qui permettent de vivre en société, et la loi qui peuvent sanctionner certains comportements mais aussi en rendre certains possibles. Il y a donc constamment une recherche de cohérence entre ces trois pôles, donc la nécessité permanente de travailler en partenariat. La tenue d'un tel forum, avec une aussi grande diversité d'intervenants, est là pour le souligner.

L'action éducative se mène également avec les enseignants, sensibilisés mais aussi confrontés aux questions de violences. Violences sur des biens matériels comme sur des personnes physiques. Il doit aussi être mentionné les agressions sexuelles sur mais aussi entre adolescents et adolescentes. Bien que ces réalités aient toujours existées, nous pouvons quand-même relever l'influence prépondérante de médias comme internet ou les jeux de réseaux. Là, les parents, les enseignants, les éducateurs au sens large, ont une place importante à tenir, qui doit permettre aux jeunes d'identifier la frontière entre le réel et le virtuel. Les Services de l'Office de la jeunesse, notamment le Service santé jeunesse intervient à l'intérieur des classes, dans les cours, sur ces thématiques. Une attention particulière est également portée sur l'éducation à l'égalité. Des la rentrée prochaine, soit en 2009, des modules de formation obligatoires sur le thème de l'égalité seront dispensés aux enseignants à l'égalité. Dans ce sens, nous avons pu mettre en place des partenariats forts et précieux, entre autre avec le Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme (SPPE) qui a pour tâche d'informer, de sensibiliser et de développer des actions de prévention.
Merci beaucoup de votre attention.

III. Recrudescence des violences familiales : changement de société ou changement de regard ?

Par **Monsieur Eric Widmer** - Professeur à l'Université de Genève, Département de sociologie.

Je considère dans cette intervention la violence des couples adolescents au prisme du regard sociologique, c'est-à-dire en me centrant sur les éléments contextuels qui favorisent - pour ne pas dire "expliquent", ce qui serait peut-être un peu fort - cette violence. L'approche sociologique est sensible au fait que les individus vivent en société, donc s'inscrivent dans des groupes qu'ils participent certes à former, mais qui les structurent et contraignent leur comportement et leurs attitudes également. L'approche sociologique ne nie pas l'impact des dimensions psychologiques ou génétiques, mais les considère comme insuffisantes pour expliquer l'étendue et les variations d'un phénomène comme la violence de couple à travers le temps historique et les milieux sociaux. Dans l'équation de la violence des adolescents, me semble-t-il, il y a trois inconnues, et c'est de ces trois inconnues que j'aimerais parler aujourd'hui. D'abord le couple, ensuite l'adolescence, et puis finalement la violence. Ce n'est qu'en mettant en rapport les inconnues les unes avec les autres que l'on peut espérer trouver une solution, ou des solutions à l'équation.

Première inconnue : le couple. On doit d'abord s'interroger sur le couple et ses problèmes et conflits dans la société contemporaine, et le faire au-delà de la question de la violence ou de l'adolescence. La violence conjugale existe dans le monde des adultes aussi; il ne s'agit pas d'une spécificité des adolescents. Dans notre grande enquête sur les couples en Suisse, faite avec les professeurs Kellerhals et Levy, nous avons évalué à grosso modo 15% de couples ayant connu une forme de violence conjugale à un moment ou à un autre de leur parcours. Il ne s'agit donc pas de problèmes qui sont réservés aux jeunes couples. Une seconde constatation - on rejoint ici les psychologues -, c'est que cette violence a un caractère largement systémique ; le constat est assez général aujourd'hui dans les études sociologiques sur la violence qu'il y a une espèce d'auto-entretien des relations violentes dans des modèles relationnels qui dépassent largement les intentions des partenaires. En troisième lieu, la violence conjugale est associée à des styles conjugaux spécifiques. On a remarqué que trois grandes manières de fonctionner en couple prédisposent à la violence. D'abord une survalorisation de soi dans le projet de couple : l'idée que le couple est tout à

mon service, que mes projets, mes envies, mes désirs priment sur les engagements de long terme, sur la responsabilité à l'égard de l'autre, que l'autre finalement n'a de sens que du moment où il me permet de me réaliser intensément dans le moment présent. Ce qu'on a qualifié d'individualisme négatif - il y a aussi un individualisme positif - est associé à une augmentation considérable des frustrations à l'égard du couple, et ces frustrations débouchent parfois sur des actes violents, en particulier dans les milieux sociaux où les ressources économiques et culturelles à disposition des individus sont faibles, et donc ne font pas contrepoids et ne permettent pas de gérer les problèmes et les frustrations. A remarquer que, selon nos travaux, ce modèle de consommation de l'autre dans le couple se développe assez fortement dans les générations récentes, sans doute sous l'influence des messages ambigus colportés par l'économie et par les médias. La seconde orientation dommageable à la vie de couple tient aujourd'hui - on l'a déjà entendu ce matin - dans la persistance de rapports très "genrés" et très inégalitaires entre hommes et femmes. Les inégalités entre hommes et femmes dans le couple restent aujourd'hui très importantes, comme on le constate dans de nombreuses enquêtes faites en Suisse, alors que ces inégalités sont beaucoup moins légitimées par les médias, par le discours politique, ou même par les normes sociales, en tout cas dans les nouvelles générations des classes moyennes. On se trouve donc dans une situation paradoxale où de nombreux couples vivent dans des situations très inégalitaires du point de vue de la division du travail domestique, mais aussi du point de vue des rôles conjugaux, alors qu'il y a délégitimation culturelle de ces inégalités de genre. Quand ces rapports inégalitaires sont associés au modèle de couple individualiste, donc de consommation de l'autre, les risques de conflits et de violence sont accrus car ces inégalités ne sont plus compensées par une orientation collective du couple qui permettrait aux individus de relativiser les inégalités au nom de l'intérêt commun. Finalement les sociologues ont mis en avant le danger supplémentaire que représente, pour les couples fondés sur cette tendance à la consommation interpersonnelle plutôt qu'à la relation interpersonnelle, et aux inégalités de genre, un troisième ingrédient : la fermeture du couple sur soi. Quand le couple se referme, quand le contrôle externe s'affaiblit, quand le rapport avec l'environnement perd son sens ou son intérêt, le risque de violence conjugale devient plus important. Donc la violence conjugale s'inscrit dans des modèles de couples qui évoluent au cours du temps historique. Alors si la violence des couples adolescents tient à ces logiques qu'ils développent dans leurs propres relations, on peut aussi remarquer - cela a été dit tout à l'heure - que l'influence du couple parental est aussi très marquée. Donc il y a une reproduction, bien sûr partielle, des modèles du couple parental, des modèles qui se développent aussi dans ce sens-là, et dont l'effet s'ajoute au modèle ou à l'influence du modèle développé dans la relation propre au couple adolescent.

Deuxième inconnue : l'adolescence. On pense parfois que l'adolescence est une phase naturelle du parcours de vie, qui a toujours existé, une étape allant de soi. Je vous ferai remarquer assez simplement que cette phase n'a pas toujours existé. L'adolescence n'est pas un groupe naturel. Il s'agit au contraire d'une phase de la vie géographiquement et historiquement située, relativement récente, plutôt occidentale, dont l'apparition a dépendu d'un grand nombre d'évolutions historiques, en particulier de l'évolution du marché du travail : en 1945 en Europe occidentale, 4 individus sur 5 quittaient l'école à 14 ans pour aller travailler ; en 1962, 72% des garçons de 18 ans en France étaient dans la vie active. Le chômage des jeunes et les emplois précaires ont allongé la phase de transition professionnelle à tel point qu'aujourd'hui, l'adolescence peut commencer vers 11 et 12 ans et peut-être se terminer vers 28 ou 30 ans. Cela fait une période tout de même très longue, caractérisée par une insertion relationnelle spécifique. Cette période de la vie est caractérisée par deux choses qui me semblent importantes : c'est d'abord le fait que les adolescents ne sont pas inscrits dans le monde adulte de la même manière que dans les années soixante. L'adolescent scolarisé n'est pas intégré au monde des adultes par une activité professionnelle ou semi-professionnelle telle que l'apprentissage; il ne s'inscrit pas dans une division du travail organique avec les adultes. Son seul point d'ancrage vraiment fort ce sont ses parents ; les parents ont donc beaucoup plus qu'avant le monopole comme point d'attache des adolescents au monde des adultes. La dépendance à leur endroit n'est pas seulement économique m. ais concerne d'autres domaines de la vie que la dépendance économique structure: résidence, loisirs, intimité, etc. De plus, elle s'inscrit dans une phase de plus en plus longue de vie: ce qui n'était qu'une transition jusqu'à dans les années 80 devient pour un nombre grandissant d'individus un état d'incertitudes et de dépendances qui se prolonge bien loin dans la deuxième décennie de vie. Les parents sont placés aujourd'hui dans une situation de surcharge d'attentes et de responsabilités à l'égard de leurs enfants adolescents et jeunes adultes qu'ils n'ont probablement jamais connue historiquement. Parallèlement à ce prolongement de l'état de dépendance par rapport aux parents, fait paradoxal, un fort désir d'autonomie se développe chez les jeunes à partir des années 60, en relation avec des changements culturels, mais aussi économiques: les innovations techniques dans le domaine des loisirs, de la culture, qui sont mieux acceptés par les jeunes; l'adolescent en sait souvent plus que ses parents dans des domaines importants de la vie sociale et culturelle. Plus généralement le fait que la jeunesse soit associée à des valeurs que l'on sanctifie - la force, la beauté, la vivacité, l'esprit de décision, la nouveauté - place les adolescents dans une position nouvelle par rapport à leurs parents et aux adultes en général, qui ont perdu le prestige que des sociétés plus traditionnelles accordaient à l'âge et à un statut social posé. L'adolescent est donc placé dans une position où se mêlent à la fois un fort désir d'autonomie, sanctifié par la culture, et la réalité d'une dépendance

économique à l'égard de la famille qui va se prolongeant. Donc l'adolescence comme phase de vie n'est pas naturelle mais produite par l'organisation sociale et économique que connaît notre société. Ceci a des répercussions sur l'identité et le comportement des individus durant cette période de vie. Le psychologue Erikson a qualifié l'adolescence de "période de moratoire" où une plus grande liberté de comportement et d'attitude est laissée aux individus. Donc l'on tolère plus des individus dans cette phase de vie que dans d'autres phases, leur permettant précisément d'expérimenter différents styles ou options de vie avant de se mettre sur les rails de l'âge adulte. La plupart du temps ces expérimentations sont fonctionnelles. Il faut faire les faire pour ensuite trouver son chemin. Dans certaines situations sociales, le fonctionnel devient cependant dysfonctionnel, quand les ressources économiques et culturelles viennent à manquer. Je rajouterai que l'adolescence est marquée par cette ambivalence entre valorisation à l'extrême de l'autonomie et de la capacité de l'individu à développer des projets et une identité propre, en même temps qu'une dépendance économique très réelle aux parents subsiste dans un cadre de normes plus lâches liées au moratoire. Et vous conviendrez peut-être avec moi que, dans ce contexte particulier à l'adolescence contemporaine, les problèmes inhérents aux couples de tous les âges dans la modernité sont susceptibles de prendre une importance considérable. En effet, il y a à cet âge moins des garants normatifs, qui entourent les autres âges de la vie; les frustrations sont par contre beaucoup plus sérieuses et structurelles que dans les autres âges de la vie. Plus de frustrations, notamment dans la relation de couple, qui peuvent d'autant plus s'exprimer par de la violence que les normes du monde adulte sont tenues à distance, et que les normes du groupe de pairs - donc les amis, les camarades de classe - sont particulièrement puissantes à cause de cette relative désinsertion structurelle des adolescents par rapport au monde des adultes.

Il s'agit là d'une nouveauté historique, comme je l'ai dit. Or la logique de consommation dans le couple, les inégalités de genre et la fermeture du couple sur lui-même sont susceptibles d'avoir des effets d'autant plus négatifs à cet âge de la vie que les ressources économiques sont faibles, le besoin de développement identitaire et de consommation fort, et les contraintes normatives relativement relâchées.

Troisième dimension, et je terminerai avec cela : la violence. La violence est définie par les scientifiques de diverses manières plus ou moins larges. Certains auteurs la comprennent comme ressortant aux seuls actes physiques mettant en danger l'intégrité corporelle ou la vie des victimes. D'autres sont plus larges en incluant tout acte impliquant l'utilisation de la force physique, que cet acte soit - ou non - susceptible d'atteindre à l'intégrité corporelle. D'autres encore, dans des travaux plus récents, incluent sous le concept de violence la

violence psychologique, psychique et relationnelle exercée dans le couple - chantage, dénigrement, vexations, etc. - en soulignant les conséquences très négatives que de tels actes peuvent avoir pour les victimes. On a donc à faire, dans le discours scientifique, à des définitions très inégales, très différentes, de ce que constitue un acte violent, avec une tendance historique très marquée vers des définitions de plus en plus larges, de plus en plus inclusives. Parallèlement à cet élargissement du concept de violence, dans les dernières décennies, et concomitant à lui, on assiste à une sensibilité de plus en plus importante face aux violences conjugales et familiales. Les violences conjugale et familiale ont longtemps été regardées comme des phénomènes secondaires, peu importants, tant parce qu'on les pensait rares que parce qu'on les considérait comme normaux. Jusque dans les années 1970, si l'on fait un peu l'historique des travaux scientifiques sur la question, aucune estimation statistique n'existait, même dans les pays anglo-saxons, sur les violences familiales. Elles étaient d'ailleurs beaucoup moins stigmatisées qu'aujourd'hui. L'abus d'enfants était la seule forme de violence familiale un peu étudiée, et la violence conjugale était considérée comme statistiquement mineure, négligeable, honteuse pour la victime et essentiellement due à des tares individuelles - l'alcoolisme, la dégénérescence psychique, etc. -. Donc on l'expliquait par les problèmes psychologiques spécifiques aux agresseurs en évitant assez systématiquement la référence aux facteurs sociaux. Suite à l'émergence du discours féministe, dans les années 1960-1970, et à la sensibilisation du public à l'égard de différentes formes de violences, pas seulement familiales, et ceci grâce en particulier à la guerre du Vietnam, la violence au sein du couple a émergé comme problème social, un problème considéré aujourd'hui comme important. Tout en me félicitant de cette évolution, du regard social et scientifique sur la violence conjugale et la violence familiale, j'aimerais cependant souligner que l'attention portée aujourd'hui aux différents types de violence peut avoir quelques effets inattendus - on parle en sociologie d'effets pervers - qu'il s'agit de bien conserver à l'esprit dans nos interventions. N'y a-t-il pas en effet le risque de créer un nombre important de ce que l'on appelle "déviances secondaires" en sociologie - et c'est un terme qui est emprunté à l'interactionnisme symbolique -, c'est-à-dire d'individus ou de couples repérés pour des violences mineures par les services sociaux mais qui, du fait de ce repérage et des actions légales ou sociales qui s'ensuivent, vont être amenés à davantage s'inscrire dans un rejet du monde et des normes des adultes et à se réfugier dans des sous-cultures valorisant un type ou un rapport aux autres - en particulier à la femme – ancré dans la domination et la violence. Je ferai remarquer par ailleurs qu'il n'est d'aucune utilité, à mon sens, de dénoncer des phénomènes regrettables tels que la violence en couple des adolescents si l'on ne s'intéresse pas un tout petit peu aux contradictions et ambigüités structurelles qui expliquent l'émergence de ce phénomène.

En conclusion, les couples actuels sont pris dans des contradictions que la sociologie de la famille a mises en avant: montée de l'individualisme et de la logique de consommation dans le couple au détriment des affiliations de long terme, persistance, voire renforcement des inégalités de genre, risque de fermeture du couple. Ces évolutions ne sont pas spécifiques aux couples adolescents. Ces contradictions sont à mon sens particulièrement dangereuses à l'adolescence, période de moratoire normatif et de contradictions entre une forte valorisation de l'autonomie individuelle, une logique de développement de soi, et des dépendances économiques et relationnelles extrêmement fortes (et qui se prolongent) à l'égard de la famille d'origine. L'adolescent s'inscrit dans une société qui dans ces vingt ou trente dernières années, est devenue très sensible à toute forme de violence physique et qui repère et étiquette les agresseurs très efficacement, les poussant de manière indirecte et sans trop le vouloir, un peu plus loin de la normalité, dans des sous-cultures où la violence physique dans le couple ou entre les pairs est productrice d'un statut social malheureusement valorisé.

Voilà quelques réflexions d'un non-spécialiste de la violence conjugale des adolescents qui n'épuisent bien entendu pas le sujet, mais qui suggèrent de considérer le problème de la violence des adolescents en tenant compte de la dimension historique et sociale du couple, de l'adolescence et de la violence.

IV. Processus adolescent : liens sexués et violences.

Par **le Docteur Robert Neuburger** - Psychiatre et thérapeute de couple et de la famille.

Bonjour.

Je vais poursuivre à partir des propos tenus par Monsieur Widmer, et plus particulièrement lorsqu'il affirme que l'adolescence n'est pas qu'un phénomène biologique, propos rafraîchissant dans l'ambiance actuelle où la tendance est à une "biologisation" de l'être humain et à sa réduction à un destin génétique. L'adolescence est donc aussi un phénomène social, l'adolescent un être culturel. Il est important de relever que cette phase sociale varie selon les époques. L'on est passé d'une époque où l'enfant passait directement à l'état adulte, ce que Philippe Aries a appelé une "adultisation forcée" : un enfant, un beau jour était habillé en petit adulte et on lui attribuait des responsabilités. Nous sommes passés à une phase actuelle qu'il nomme "infantilisation forcée" avec une prolongation interminable de l'état réputé être celui des adolescents. Gérard Mandel, socio-analyste, dit d'ailleurs à ce propos que lorsqu'en fin de collège, un étudiant est devenu majeur, qu'il jouit de ses droits civiques adultes et qu'il vote, il n'est pas sain qu'il continue à être traité comme un mineur irresponsable et sans droits dans le cadre scolaire. Ceci est un exemple du phénomène "d'infantilisation forcée". Dans les faits, les adolescents ont de plus en plus de difficultés à passer cette phase et à intégrer une vie d'adulte, en particulier une vie professionnelle sans cesse retardée. Manifestement la société, ne sachant que faire de ces nouveaux postulants, prolonge indéfiniment les études pour retarder leur entrée dans le monde du travail. Par contre, depuis une trentaine d'année, elle tend de plus en plus à transformer cet enfant en consommateur.

De ce fait, on assiste à un phénomène qui montre que le passage de l'adolescence à l'état adulte se trouve remplacé par le passage de l'adolescence à la relation de couple. Le couple va alors précéder l'intégration sociale. Ceci est nouveau. Par le passé, les mariages étaient assez tardifs parce qu'il fallait montrer sa capacité à pouvoir prendre en charge une famille avant d'intégrer un couple. L'intégration professionnelle précédait l'intégration à un couple. Ce qui fait d'ailleurs dire à Devereux que les démocraties actuelles font des adultes des enfants intelligents. Ceci dit, il rajoute que les dictatures essaient d'en faire des adultes stupides.

Le passage au couple n'est pas sans embûches et effectivement les violences, comme le soulignait Monsieur Widmer, sont fréquentes, et peut-être plus fréquentes qu'à l'état adulte.

Comme cela a déjà été rappelé, il existe de nombreuses définitions du terme "violence". Pour ma part, je le définis comme une tentative d'effraction ou d'intrusion dans l'intimité du sujet et ce, par différents moyens physiques, psychiques… Tous les auteurs sont aujourd'hui d'accord pour dire que la violence définit l'acte et non ses conséquences qui peuvent être traumatiques ou non. Dans un certain nombre de cas, elles ne sont pas réellement traumatiques alors que dans d'autres, elles laissent des traces, voire des blessures physiques, plus ou moins handicapantes sur le long terme. En vous proposant cette définition, il m'importe de mentionner ce que j'entends par "intimité d'un sujet". L'intime, c'est la part que l'on peut considérer comme nous appartenant. C'est-à-dire la part de nous que nous avons à disposition et qui dépend essentiellement de nous. Nous avons le droit de gérer notre intimité comme bon nous semble. Bien évidemment, cette définition doit être contextualisée en fonction de l'environnement dans lequel l'individu évolue. L'intimité comporte plusieurs dimensions qui sont :

- La dimension physique: il s'agit du corps mais également de ses limites et de l'espace qui nous entoure. Par exemple, nous sommes sensibles aux personnes qui se rapprochent trop de nous. Une sensation d'intrusion peut apparaître. Dans cette dimension, nous pouvons aussi mentionner la manière de s'habiller, de se coiffer, ... et de vivre notre sexualité, ce qui signifie que chacun d'entre nous est libre d'ouvrir ou non son corps à qui il le souhaite. D'autres éléments peuvent être vécus comme des prolongations du corps, ainsi l'argent, l'habitation.

- La dimension psychique: c'est le droit d'avoir ses propres idées, ses propres croyances, ses propres opinions, de les partager ou non, d'accepter ou non des avis extérieurs…

- La dimension des compétences: c'est celle qui concerne ce que la personne pense qu'elle est capable de faire, de réaliser, de décider et qu'elle peut ou non déléguer à d'autres.

L'appropriation de ces territoires d'intimité est ce qu'il y a de plus spécifique dans la période de l'adolescence. Cette construction débute dès l'enfance, avec la phase du "non" - la phase repérée par Spitz - : dès qu'il dit "non", l'enfant a commencé déjà à affirmer la nécessité de disposer d'un territoire d'intimité, c'est-à-dire une identité. Toutefois, c'est réellement durant

la période de l'adolescence que vont se structurer les territoires d'intimité, ce qui participe à la construction de son identité, en particulier son identité sexuée, qui permet à chacun de nous de se sentir exister en tant qu'homme, en tant que femme, quelle que soit notre orientation sexuelle. Nous naissons mâle et femelle, phénomène biologique, et nous devenons homme et femme à travers un processus culturel et de socialisation complexe, lié au contexte environnant et particulièrement actif à l'adolescence.

Qu'est-ce que la phase de construction de son territoire intime ? C'est un apprentissage, souvent difficile, qui consiste à définir et à défendre son identité, à définir et à respecter l'identité des autres. Soi, l'Autre, deux points qui vont poser problème à l'adolescence. L'adolescent est souvent fragile, il n'est pas sûr de lui, il n'est pas sûr de là où il va, il n'est pas sûr de son identité, il est confronté à sa bisexualité constitutive. Cette fragilité se traduit de deux façons, la difficulté à faire respecter son intimité et la difficulté à respecter l'intimité de l'Autre. Ce jeux périlleux va se vivre dans les relations entre adolescents et adolescentes, où chaque partenaire va expérimenter ce rapport entre ce qu'il peut donner de son intimité, ce qu'il peut prendre ou solliciter de l'intimité de l'autre, ce qu'il peux ou doit garder pour lui. Il y a donc un rapport complexe qui se met en place entre ces trois points.

Tout d'abord, je tiens à souligner qu'il existe des couples adolescents heureux. Mais d'autres sont en difficulté et en particulier, confrontés à des problèmes de violence. C'est souvent le cas lorsqu'il y a une asymétrie importante entre les partenaires, une asymétrie qui peut se loger à plusieurs niveaux. Cette violence peut apparaître dans des relations entre adolescents sans qu'un couple soit constitué comme entre frères et sœurs. Ainsi une faible différence d'âge peut masquer une différence de maturité sexuelle importante. Ceci peut se voir au sein de familles et les parents découvrent qu'il y a eu des abus sexuels entre frères et sœurs. Le garçon - en général c'est le garçon, mais cela peut aussi être la fille, j'ai également vu quelques cas d'abus d'une fille sur sa sœur et d'une fille sur son frère, mais en majorité ce sont des garçons qui ont un âge où les pulsions, les montées hormonales peuvent être extrêmement violentes. Ils peuvent être objectivement dangereux si les parents ne sont pas assez attentifs à protéger une fillette qui peut avoir un âge relativement proche mais pas du tout la même maturité. À ce niveau, on ne peut parler de jeux sexuels qui supposent une maturité équivalente entre les partenaires, mais de véritables abus.
Dans les couples constitués d'autres violences liées à l'asymétrie, se manifestent ainsi lorsqu'il y dissociation entre affect et pulsion. Le jeune homme peut être animé essentiellement par ses pulsions alors que la jeune fille va mettre plus d'affect. Toutefois, il est possible que cette distinction, souvent décrite entre l'homme et la femme, soit en train d'évoluer. Je prends l'exemple actuel de jeunes femmes qui assistent à des strip-teases

masculins ou lorsque des filles se montrent agressives sur le plan sexuel. Assistons-nous là à la fin d'un phénomène qui ne serait que culturel et susceptible d'évoluer, à savoir cette distinction entre le garçon, prisonnier de ses pulsions, et de la fille, enfermée dans ses affects ?
À cet âge déjà, les ruptures peuvent prendre des allures dramatiques. Les risques sont des suicides d'un côté et des violences sur celui ou celle qui veut quitter le couple qui peuvent aller jusqu'au meurtre.
Une dernière forme d'asymétrie se retrouve lors de violences sexuelles, lorsque l'un a une imagination "débordante", et qui déborde effectivement l'imaginaire de l'autre partenaire. Il m'est arrivé de recevoir en consultation des jeunes filles qui me disaient "Mais je ne comprends pas ce qu'il me fait", qui n'arrivaient pas à savoir ce qui leur convenait ou non, qui étaient sous l'emprise d'un garçon plus expérimenté qu'elles.

Un dernier point. Parmi les conditions qui favorisent les violences chez les adolescents, retenons la part qu'occupe la société actuelle et, en particulier, en ce qui concerne la question de la responsabilité. On considère aujourd'hui qu'un adolescent est passé au stade adulte lorsqu'il s'assume, qu'il est dit autonome. Cette définition me paraît insuffisante car elle ne dit rien de la place de l'adulte dans la société, de sa responsabilité en tant que citoyen, que parent... La définition de l'enfant, donnée dans toutes les civilisations, est que c'est "un être à protéger". Je rajouterai donc à la définition de l'adulte que c'est quelqu'un qui sait protéger. Le rapport de la société à l'adolescent est ambigu car il oscille entre la tolérance à l'égard de quelqu'un qui doit encore être protégé, donc est l'objet d'une certaine tolérance sociale s'il transgresse. Par ailleurs, on ne lui demande guère de participer à des tâches sociales pour autant qu'il leur en est confié. Le sentiment est qu'il faut le responsabiliser, sans pour autant lui en demander de trop. Cet entre-deux qui est actuellement prolongé, puisque le professeur Widmer situait la fin de l'adolescence vers la trentaine, peut favoriser la violence du fait de l'ambiguïté du message d'une société qui se montre à la fois tolérante et préoccupée par le fait que ces ados ne prennent pas de responsabilité, sont peu sensibles à la notion d'engagement du fait de cette tolérance prolongée. Mais est-ce de la tolérance ou simplement une marginalisation, la société adulte ayant peu de moyens pour intégrer dans le tissu social les générations montantes.
Comme autres facteurs favorisant cette émergence de la violence, je peux citer la pauvreté des rituels sociaux net en particulier de rituels de passage. Il y a encore peu de temps, la fin du deuxième cycle était marquée par le passage d'un examen assez redoutable suivi d'une fête qui marquait clairement que l'on entrait alors dans un état adulte et en particulier en ce qui concerne les responsabilités. J'ai l'impression qu'aujourd'hui, les jeunes sont pris dans un

continuum, où il n'y a pas de marqueur temporel, comme si l'adolescence se prolongeait indéfiniment.
Une autre raison, est le constat quelques fois d'une coupure impressionnante entre leur appartenance familiale, leur appartenance à la bande de copains et leur appartenance au couple. Il y a peu de communication entre ces appartenances, comme si elles n'étaient pas compatibles entre elles. Or il ne faut pas oublier que si nous pouvons nous faire exister c'est parce que nous appartenons à plusieurs mondes, que c'est au travers de nos dépendances à nos appartenances, à nos relations que nous nous faisons exister. Et la liberté, ce n'est pas la solitude ; la liberté, c'est la capacité de choisir nos appartenances, de choisir nos dépendances. Or nous voyons beaucoup d'adolescents qui ne sont pas du tout dans une situation où ils peuvent choisir. De ce fait ils peuvent se retrouver dans une position de grande fragilité, avec un sentiment de solitude, face à des situations qui les débordent, que ce soit d'ailleurs comme agresseurs ou comme agressés.

Ces violences ne sont pas sans conséquences car ce sont des attaques à l'identité, des attaques à la dignité du sujet, de l'être humain. Le monde psy tente d'y apporter des aides pour réparer ces identités blessées. Pour ma part, je constate parfois un malentendu considérable entre les psy et leurs jeunes patients. En effet, que voit-on comme conséquences de ces violences ? On voit souvent des violences sur soi, auto-infligées, des conduites à risques quelles soient dans la façon de conduire des engins motorisés, des raptus toxicomaniaques, des conduites à risques sexuelles… qui sont souvent qualifiées de maladies, de pathologies, alors qu'il faudrait plutôt comprendre que toutes ces conduites sont des tentatives - certes tout à fait dommageables - pour reconstruire une dignité blessée. Si je prends l'exemple des scarifications, des jeunes filles abusées, car ce sont des comportements qui suivent fréquemment des abus, qui ont l'impression que leur peau ne leur appartient plus, essaient ainsi de renouer avec elles-mêmes, avec leur vrai moi.
Ces comportements de violence sur soi rendent la tâche des psys difficile car ces conduites ne sont pas seulement des pathologies, mais également des formes de solution pour les adolescents pour se retrouver voire se trouver.

V. Adolescence : violence et relations de genre... constats et expériences…?

Par **Monsieur Sébastien Gendre** - Travailleur social à la Maison de Quartier de St-Jean.

3ème Forum Violences Domestiques
23 avril 2009

« Adolescence : Violence et relations de genre... constats et expériences.. ? »

Sébastien Gendre,
Travailleur social

Bonjour,

Le métier que j'exerce est une profession assez passionnante : je suis travailleur social. Même si nous avons parfois l'impression de prendre un missile dans la figure, aujourd'hui ce métier m'amène ici, j'en suis très content et j'ai été très éclairé par les exposés précédents. J'espère également pouvoir vous transmettre quelque chose.

Je vais plutôt opter pour une posture de praticien à ma petite dimension, celle du quartier de Saint-Jean - Charmilles qui se trouve juste à côté. Et puis j'entendais aussi tout à l'heure le Docteur Neuburger parler de « Méthode McDo » en parlant des présentations PowerPoint. Alors considérez-le comme mon objet transitionnel à moi, celui qui va me rassurer aujourd'hui et me permettre de vous parler un peu plus clairement. Le Chat m'accompagne partout où j'interviens car il me rassure lui aussi... Déjà il est un peu plus gros que moi et en général il dit des choses très intelligentes de manière beaucoup plus courte, ce qui est une vraie capacité qui me manque quelque peu.

En 2001, nous avons vécu une période extrêmement difficile à la Maison de Quartier de Saint-Jean, et nous nous sommes rendu compte très rapidement durant le début de cette année que nous n'étions de loin pas les seuls à vivre des événements assez traumatiques, extrêmement violents, incluant garçons, filles, familles, et que finalement nos partenaires de

l'époque - qui sont toujours les mêmes -, c'est-à-dire les autres travailleurs sociaux, ceux qui œuvrent dans le domaine associatif, mais aussi les forces de police, les îlotiers, même les commerçants, les personnes qui faisaient traverser la route, passaient vers nous et nous transmettaient leurs soucis, leurs peurs, leurs craintes. Finalement nous avons décidé, en mai 2001, de rassembler tout cela dans une seule et même rencontre pour faire un peu un état des lieux et se dire "voilà, où est-ce que nous en sommes".

En janvier 2002, la conséquence directe de cette rencontre, c'est la décision de nous ouvrir sur le quartier, de nous ouvrir aux habitants et de mettre sur pied un groupe qui réfléchisse un peu en amont des événements violents. En tant que travailleurs sociaux, de la posture de réactivité nous avons décidé de passer à une stature de pro activité et de nous demander ce que nous pourrions faire en amont. A quoi pouvions nous réfléchir pour faire en sorte que la situation change ? Et puis l'idée de base était de mettre sur pied un groupe qui puisse faire la chose suivante - ce qui était assez ambitieux - à savoir donner de la formation et de l'information aux habitants, s'entendant que les habitants d'un quartier, cela commence dès la naissance et cela finit à la mort, sur la thématique des violences au sens large.

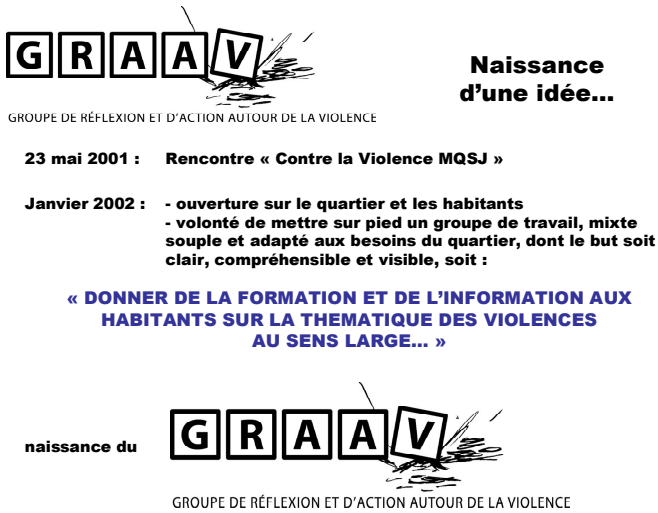

C'est l'idée de la naissance du GRAAV, c'est-à-dire du Groupe de Réflexion et d'Action Autour de la Violence. Il a un certain nombre de particularités. D'abord il est ouvert à toute personne ou groupement intéressé à réfléchir et à lutter contre la violence sous toutes ses formes, depuis 2001. Ensuite notre propos est de travailler à l'échelle locale. Tout ce que je vais vous dire aujourd'hui, ce sont des constats qui sont issus d'une expérience locale, dans un quartier défini. Nous n'avons aucunement la prétention de tenir des propos scientifiques, à la différence de mes brillants prédécesseurs, les nôtres ne sont absolument pas

scientifiques, ils sont basés sur l'aspect empirique du travail social, celui d'être en contact avec les habitants, avec les jeunes, dès lors qu'il y a un intérêt pour nous, puisque tel est notre constat, de travailler à l'échelle locale. Le GRAAV bénéficie de l'appui idéologique, logistique et structurel de la Maison de Quartier, ce qui est un détail. Par contre, ce qui l'est moins c'est que ce groupe comprend aussi bien des professionnels que des habitants et, dans ce postulat, l'idée est la suivante : peut-être que les messages de prévention, qui sont délivrés de manière globale et générale notamment via le système scolaire, nécessitent un appui, un aspect complémentaire, proposé par les acteurs locaux, par les gens qui sont dans le quotidien des enfants, des adolescents et des adultes. Effectivement, parler par exemple de sexualité avec le responsable d'un bâtiment scolaire, avec un îlotier de gendarmerie, avec un agent municipal, avec le Monsieur de la Maison de Quartier, avec la Dame qui tient le Denner à côté du Cycle et qui est bien bousculée aux heures de pause, représente quelque chose d'important dans l'affirmation d'une posture d'adulte face à des jeunes qui ont eux peut-être besoin de cadre.

GRAAV

GROUPE DE RÉFLEXION ET D'ACTION AUTOUR DE LA VIOLENCE

En 2009,
Le GRAAV c'est :

- Un groupe ouvert à toute personne ou groupement intéressé à réfléchir et lutter contre la violence sous toutes ses formes, depuis 2001.

- Il travaille à l'échelle locale du quartier St-Jean-Charmilles…

- Il bénéficie de l'appui idéologique, logistique et structurel de la MQSJ. Il est coordonné par un animateur de la MQSJ

- Il comprend actuellement :

1. **Habitants et habitantes du quartier**
2. **Conseillers sociaux et direction du CO Cayla**
3. **Ilôtiers de la sécurité municipale**
4. **Représentante de Viol-Secours**
5. **Représentantes de la Ludothèque de St-Jean**
6. **Représentant du Point**
7. **MQ St-Jean**

De 2001 à 2005, puisque ce groupe s'est ouvert et puisque nous menons des actions régulières assez étagées on constate une disparition progressive des filles pendant les accueils d'adolescents dans la Maison de Quartier. Nous prenons alors conscience de la problématique de genre et des violences entre pairs.

Par rapport à la question globale de cette matinée, je crois que la violence existe. Je crois que personne ne va la nier. Je crois aussi qu'effectivement elle augmente. Alors est-ce que c'est une partie de la violence qui est de plus en plus visible? Est-ce que l'on en parle plus? Est-ce que les médias jouent un rôle? Tout cela a finalement assez peu d'importance dans le sens où, à l'échelle locale de nouveau, notre intérêt est de proposer une réaction. Nous

avons une prise de position sur la mixité, sur les activités que nous menons. C'est un temps où nous nous posons des questions : devons-nous développer des activités spécifiques pour les filles? devons-nous développer des activités spécifiques pour les garçons ? La Maison de Quartier de Saint-Jean et le GRAAV décident de prendre une option qui est celle de ne pas vouloir avoir d'activités différenciées mais d'essayer de privilégier la mixité et peut-être de proposer des programmes un peu plus adaptés à tel ou tel genre, sans du tout fermer à l'autre, ce qui permettra peut-être justement de travailler sur la déconstruction des stéréotypes. Cela mène aussi l'équipe à beaucoup réfléchir sur son fonctionnement. Puisque l'on parle de problématique de genre, autant réfléchir - nous sommes évidemment d'abord des hommes et d'abord des femmes, ensuite des citoyens, et puis après seulement des travailleurs sociaux - à ce que l'on est profondément et à la manière dont on fonctionne, à savoir à ce que l'on propose aux jeunes quand ils viennent à la Maison de Quartier comme image en tant qu'adultes.

En 2005 nous proposons, dans le même esprit, une première quinzaine qui s'appelait "Ni Hérisson, ni Paillasson : une quinzaine sur la gestion constructive des conflits". Cette quinzaine a donné un certain nombre de résultats puisque nous nous sommes trouvés en prise avec un nombre considérable de classes, notamment du domaine primaire, et que dans la proposition d’actions que nous avions, nous nous sommes rendu compte réellement de la problématique qui existait entre garçons et filles, de l'ampleur de l'incompréhension, et surtout du jeune âge auquel cette incompréhension survient. Nous faisons alors un lien entre la réalité de la Maison de Quartier et la réalité des professionnels et des usagers de la Maison de Quartier et celle du GRAAV pour pouvoir finalement constater qu'il y a un réel accroissement des faits de violence sexuelle entre pairs. C'est un regard que nous avons pu porter, notamment suite au fait que, durant la quinzaine, un certain nombre de faits divers ont fait la une des journaux et que ces faits divers, avec tout ce que cela peut présenter de traumatique, concernaient des jeunes que nous connaissions bien. Alors évidemment, tout d'un coup cela nous touche, ça n'est pas ailleurs, c'est dans l'ici et le maintenant. Et puis, comme je le disais tout à l'heure, dans les ateliers même que nous avons menés, nous nous sommes rendu compte à quel point les garçons et les filles avaient parfois de la peine à partager.

La MAISON DE QUARTIER DE SAINT-JEAN

Un peu d'histoire…

2001 à 2005 :

- **Constat : disparition progressive des filles lors des accueils de la MQ**
- **Prise de conscience de la problématique de genre et des violences entre pairs**
- **Prise de position sur la mixité… et les activités !**
- **Réflexions, travail et changements dans le fonctionnement de l'équipe**

2005 :

- **Première quinzaine du GRAAV… : « Ni Hérisson, ni Paillasson : une quinzaine sur la gestion constructive des conflits »**
- **Constat sur l'ampleur de la problématique des violences liées aux stéréotypes de genre… : lien entre le GRAAV et la réalité « MQ »**

Au terme de cette première quinzaine, nous avons une envie, une idée : celle de développer un projet qui regroupe vraiment un maximum de partenaires, simplement parce qu'il est très dangereux de jouer aux apprentis sorciers. Donc quand on ne sait pas faire, on décide d'aller voir ceux qui savent et d'essayer d'apprendre et de réfléchir en tout cas de manière très large à la thématique de genre, et plus particulièrement à son disfonctionnement le plus ultime, à savoir les violences sexuelles. En janvier 2006 nous préparons et mettons sur pied une nouvelle quinzaine avec ce postulat de base du Chat qui est celui de dire qu'au minimum, même si l'on va faire des erreurs, on apprendra de nos erreurs. Et je crois que cela a été en tout cas été largement le cas.

La MAISON DE QUARTIER DE SAINT-JEAN

Une idée…

•**Constats lors de cette première quinzaine** :
- Accroissement des faits de violences sexuelles entre pairs
- Péjoration constante des relations de genre

•**Volonté du groupe au terme de cette première quinzaine** :
Développer un projet qui regroupe un maximum de partenaires pour essayer de réfléchir à large échelle sur la thématique de genre et des violences sexuelles

---) Dès Janvier 2006 :
Préparation et mise sur pied d'une nouvelle quinzaine…

Cette nouvelle quinzaine s'appelle "Ni Roméos ni Juliettes", une quinzaine sur les violences sexuelles et les relations de genre et qui a été un projet extrêmement important, extrêmement lourd, extrêmement complexe à mettre sur pied puisqu'il s'agit de dix-huit mois

de préparation. Il s'agit aussi de rassembler de l'argent pour le faire (à peu près CHF 100'000.-).

Une quinzaine sur
les violence sexuelles
et les
relations de genre…

Comme nous n'allions pas le faire seuls, d'autres partenaires nous ont rejoint dans le cadre de la construction de cet événement. Ce sont des partenaires de sens, de proximité comme le Forum ou Viol-secours qui sont dans le quartier, et puis aussi la FASe, la Ville de Genève et le Canton entre autres.

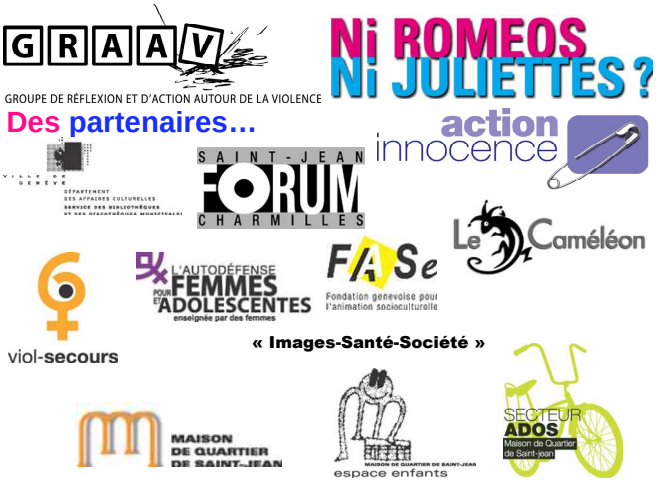

Les objectifs de cette quinzaine étaient les suivants : en parler et utiliser nos spécificités, utiliser l'aspect local pour en parler. Et même si cela paraît "bateau", permettre, essayer ou suggérer des manières de déconstruire les a priori et les stéréotypes. Cela a été quelque chose qui a traversé l'ensemble des activités que nous avons proposées. Nous avons aussi essayé, par l'exemple finalement, en acceptant notre principe de modèle puisque, comme adultes travaillant avec des adolescents - c'est en tout cas mon avis et celui de mon équipe -, nous avons un rôle de modèle à endosser, à accepter, même à valoriser, nous avons essayé de proposer aux différentes populations qui étaient visées par cette action des modèles

alternatifs à ceux en vigueur dont on a parlé tout à l'heure comme le machisme, la disqualification, la violence, l'oppression, le tout permettant de viser à un mieux vivre ensemble.

Le Rapport de cette quinzaine - j'en ai ici une vingtaine d'exemplaires sur papier pour ceux qui n'auraient pas accès à internet ou qui trouvent plus simple de le lire ainsi - fait 127 pages, mais il est téléchargeable - car je ne vais évidemment pas vous décrire l'ensemble de ces trois semaines d'action, plus de trente-cinq projets aboutis - mais vous pouvez télécharger librement ce rapport sur le site de la Maison de Quartier www.mqsj.ch[a].

Citons une action plus particulière, qui m'amène aujourd'hui à pouvoir articuler, au nom du GRAAV, un certain nombre de constats. Nous nous sommes posé la question de savoir comment pouvoir parler avec une majorité de jeunes concernés de cette thématique des rapports de genre et des violences sexuelles. Depuis de nombreuses années nous avions l'habitude de travailler avec la troupe du Caméléon, troupe qui pratique le théâtre d'intervention sociale, mais qui ne disposait pas à l'époque d'un outil, d'une pièce sur cette

[a] Ou directement en cliquant sur http://www.ge.ch/violences-domestiques/doc/rapport-graav.pdf

thématique-là. Alors nous avons décidé de financer une création, la création de la pièce qui s'appelle aujourd'hui "Parlez-moi d'amour". Il s'agit d'un cofinancement avec le Cycle d'Orientation du Renard, avec lequel nous partagions du reste les mêmes problématiques et les mêmes constats. Grâce aussi à l'appui du Service santé jeunesse, nous avons pu mettre sur pied ce projet qui a amené toutes les 8e et 9e du Cycle d'Orientation du Cayla à venir assister à ce spectacle. Et, puisque l'idée n'était pas uniquement de proposer un spectacle mais bien d'aller chercher des données et d'essayer de rassembler de l'information, le GRAAV a proposé que les jeunes, immédiatement après avoir vu la pièce retournent en classe avec une paire d'intervenants issus du GRAAV - en général homme et femme - incluant aussi des bénévoles, et d'autres intervenants que des professionnels. Un module d'intervention d'une heure et demie avait été construit et qui nous permet actuellement, en faisant l'analyse de toutes ces données, d'avoir un certain nombre de constats. Je pensais qu'aujourd'hui le plus important, le plus intéressant, était de parler de ces constats et de vous les transmettre. De nouveau ils n'ont pas de valeur scientifique ; je crois que nous, travailleurs sociaux, avons une forte capacité à travailler avec nos tripes et parfois un peu de difficulté à mettre en forme nos constats de manière scientifique. Mais après ce que j'ai entendu ce matin, je suis assez conforté dans ce que nous avons pu constater.

Il y avait deux grandes familles de constats. L'une nous parlait d'identité et l'autre d'inégalités de genre. Dans ces constats, certaines choses nous ont rassurés, avec tout ce que cela veut dire d'empirique. La première chose qui nous a rassuré - et je trouve important de le dire aujourd'hui - c'est qu'une immense majorité des jeunes vont bien. Ils se développent normalement. Ils se construisent normalement. Les rapports familiaux sont clairs. En ce qui concerne la minorité, il est probable que sa proportion augmente au fil des ans, c'est en tout cas ce qui nous turlupine. A priori, puisqu'ils font beaucoup de bruit, on a tendance à plus les entendre. Mais nous avons pu constater également au travers de cette action-là, en allant dans les classes et en étant en contact avec plus de 430 élèves, qu'une majorité des jeunes vont bien. Je pense que de temps en temps il est important de se le redire - pour eux aussi d'ailleurs -.Nous avons eu a faire, en terme d'identité, à un discours majoritairement clair et étayé. Alors nous a-t-on dit ce que nous voulions entendre en tant qu'adultes ? Ou est-ce qu'au contraire nous pouvons nous rassurer en nous disant qu'ils ont compris ce que l'on voulait leur dire. Ce qui est intéressant c'est de se rendre compte qu'ils ont une excellente compréhension, une très bonne analyse du message qu'on leur délivre, notamment dans les domaines de la prévention. Ils savent où l'on va, on n'est pas là depuis un quart d'heure dans la classe qu'ils savent très bien ce que nous voulons dire, et qu'à priori tout cet apport-là nous permet à nous de dire qu'en tout cas la communication est largement possible. En terme d'identité, il y a aussi une bonne compréhension des processus qui peuvent mener à

certaines dérives et à certains disfonctionnements, plus particulièrement tous les risques qui sont liés à la prédation sexuelle, tout ce qui est en rapport avec internet : là on a eu un discours parfois bien plus développé que celui que nous-mêmes pouvions avoir, notamment sur les techniques, sur comment cela se passe, sur comment on entre en contact. Pour cela nous avons également travaillé avec Action Innocence et, dans ces ateliers, on s'est rendu compte que les enfants avaient souvent nettement plus de compétences sur l'ordinateur familial que leurs parents, ce qui fait que parfois certains parents proposent à leur enfant d'installer des filtres parentaux et que ce sont les enfants qui mettent les codes. Ce qui nous a bien rassuré c'est aussi que nous avons fait face à des jeunes qui avaient envie d'en parler et que nous avons également collaboré avec des adultes qui ont eu envie de faciliter cette parole, et cela, en terme d'identité et de rapports entre adultes et adolescents, cela a été très rassurant pour nous. Ce qui nous a également permis de constater que nous n'étions pas complètement à côté de la plaque, c'est la volonté et l'engagement des adultes, collectifs ou individus - certaines associations se sont engagées extrêmement fort dans cette activité, comme Viol-Secours, par exemple - face à cette problématique qui nous dépasse parfois mais fait en tout cas appel à ce que nous sommes au plus profond de nous puisque quand on parle de sexualité et quand on parle notamment de violences sexuelles, on parle toujours d'abord à des êtres humains avant de parler à des professionnels, et que quelque part on ne sait jamais comment cela résonne. Donc il était intéressant de voir que les gens s'engageaient à nos côtés.

Ce qui nous a un peu plus préoccupé, c'est la construction de l'identité sexuelle de certains par des moyens inadéquats, je ne veux pas revenir sur la manière unilatérale dont parfois les jeunes, et notamment de manière inquiétante les garçons, construisent leur perception des relations autour de la pornographie. Une augmentation des sentiments identitaires forts

comme le nationalisme, l'identité de quartier, l'homophobie, le machisme, le racisme, etc. et des passages à l'acte qui y sont liés. L'emprise du groupe sur l'individu, c'est quelque chose qui nous a également fortement préoccupé, et puis, paradoxalement, le développement de l'individualisme à outrance : c'est-à-dire que les jeunes entre eux, dans un groupe, peuvent se définir comme groupe, comme bande, mais à partir du moment où un individu vit un problème de manière individuelle, souvent la solidarité ne s'active pas. Il a aussi un principe de construction de la future identité d'adulte selon un schéma probablement différent de celui des adultes de référence. Ce que l'on veut dire par là c'est qu'il nous est arrivé par exemple de discuter avec des jeunes devant la Maison de Quartier et de leur expliquer qu'en tant qu'adultes nous pensions qu'il fallait de la tendresse, de l'amour pour un premier rapport sexuel, et les jeunes nous répondaient simplement "nous on vous dit que vous êtes des vieux cons, et que quelque part on va profiter de la vie avant de nous marier, avant d'avoir une famille, si possible retourner dans nos pays d'origine pour nous marier, donc c'est vous qui avez faux". Ce que l'on pose par ce constat-là, c'est celui de demander si nous ne sommes pas aujourd'hui à un croisement des valeurs, à un croisement de la conception de la construction elle-même de la construction de l'adolescent. Ce qui nous a préoccupé, c'est que nous ressentons, en tant que professionnels, une augmentation sensible depuis quelques années du nombre de jeunes marginalisés, ou qui se marginalisent, notamment au travers de l'emploi et de la formation.

On a tout de même aussi constaté des choses en terme d'inégalité de genre - ne vous sentez pas frustrés, c'est moi qui serai le plus frustré : tout est développé là-dedans, l'ensemble de ces points sont développés là dedans - mais quand même deux ou trois

indications sur les inégalités de genre, et je finirai par là: un discours majoritairement clair et étayé sur le plan des valeurs. Une facilité à l'expression du besoin "d'en parler", c'est-à-dire que les jeunes disent qu'ils ont besoin d'en parler, qu'ils s'impliquent dans les processus où les adultes en parlent. Une bonne implication des garçons notamment dans le processus Caméléon. Et puis surtout aussi ce qui nous a rassurés, c'est de "reconstater" à nouveau la force de l'adolescence, même si cette période n'est pas claire, même si l'on peut être adolescent à trente ans, je crois que c'est tout de même une force assez vitale et comme le professeur Jean-Yves Hayez[b] (pédopsychiatre belge intervenu lors de la quinzaine) le dit : c'est peut-être la seule période de la vie où l'on peut guérir d'épines qui, quand on est devenu adulte, paraissent infranchissables.

Ce qui nous préoccupe c'est la passivité, c'est la banalisation des faits, des gestes et des mots. Ce qui nous préoccupe aussi c'est ce besoin d'en parler. Si l'on a de la facilité à dire que l'on a besoin, ce qui nous préoccupe c'est le besoin d'en parler, où est-ce qu'ils en parlent ? La valorisation des principes d'oppression aussi. Les différences perceptibles entre les niveaux scolaires et puis aussi les lacunes… Ce matin j'étais très heureux d'entendre dire que désormais ces processus-là sont proposés aux enseignants, car nous avons été en contact avec des adultes qui nous disaient qu'ils ne savaient pas comment réagir, qu'ils ne savaient pas quoi faire. Et puis les résistances institutionnelles, les résistances personnelles dans le cadre de tout ce projet-là, mais qui s'expliquent et qui se comprennent parce que, comme je l'ai dit tout à l'heure : nous sommes d'abord des êtres humains, ensuite des citoyens et, à la fin seulement, des travailleurs sociaux, des enseignants ou peu importe quelle casquette.

[b] www.jeanyveshayez.net

Aujourd'hui, il y a 60% de garçons et 40% de filles au Secteur Ados et un positionnement clair des adultes. Nous avons pu au travers de cette action dire que nous n'étions pas d'accord. Quand vous avez une affiche, enfin une banderole, qui met "Ni Roméos Ni Juliettes, une quinzaine sur les violences sexuelles et les relations de genre" sur la Maison de Quartier pendant trois mois, cela signifie quelque chose aussi pour les adolescents qui y viennent. Ce postulat-là était important pour nous : reprendre notre rôle d'adulte, de "metteur de cadre".

Pour parler d'avenir, nous avons très envie évidemment de continuer à travailler dans ce domaine-là, et allons le faire puisque la prochaine quinzaine se présente à l'horizon 2010. Sa thématique est assez simple : il s'agit de parler d'esprit critique. Et finalement, quand on parle d'esprit critique, on parle aussi de comment gérer la violence.

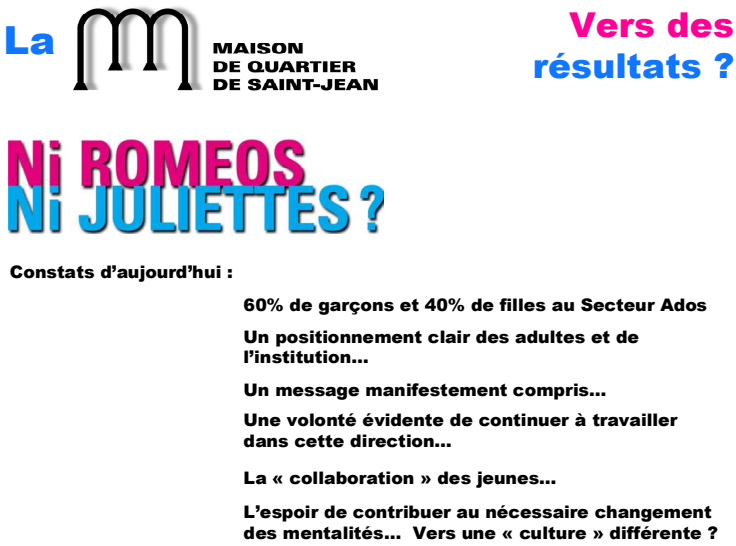

Voilà, je m'arrêterai là et je vous remercie.

GRAAV
GROUPE DE RÉFLEXION ET D'ACTION AUTOUR DE LA VIOLENCE

MAISON
DE QUARTIER
DE SAINT-JEAN

Contacts et renseignements

MQ Saint-Jean
8, Ch. Fr. Furet
1203 Genève

Tél.: 022 418 91 50
Fax : 022 418 91 51
E-mail : info@mqsj.ch
Web : www.mqsj.ch

Sébastien Gendre

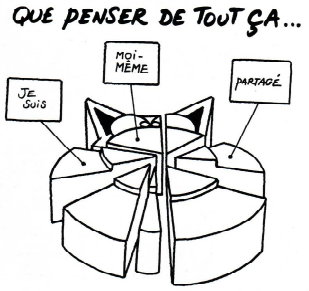

VI. Recrudescence des violences perpétrées par des adolescent-e-s dans un contexte intrafamilial ou une relation de couple : fiction ou réalité ?

Par **Monsieur Orlando Moro** - Chef de la brigade des mineurs de Genève.

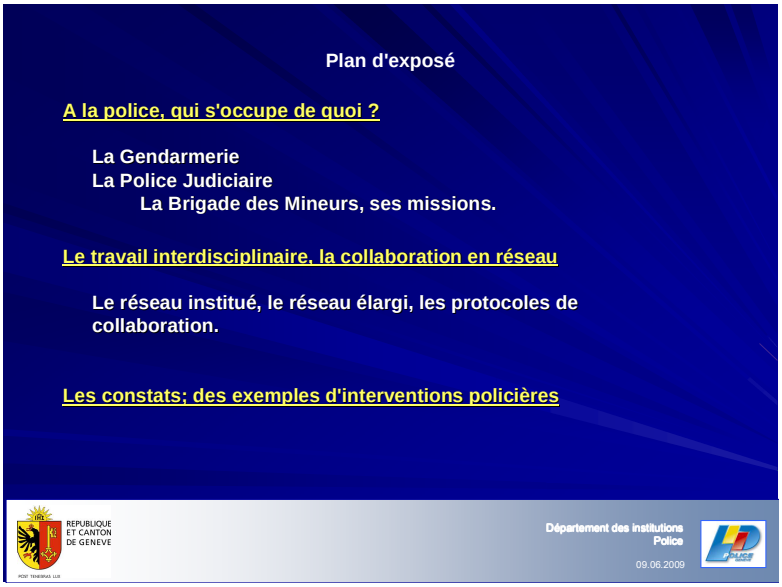

À LA POLICE, QUI S'OCCUPE DE QUOI ?

La Gendarmerie

Intervention directe et assistance

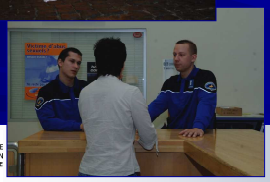
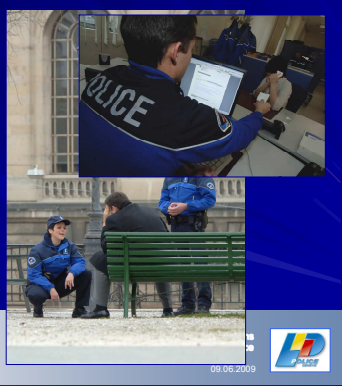

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

09.06.2009

La gendarmerie :

Dans le cadre de flagrants délits de violences domestiques ou de maltraitance envers les enfants, la gendarmerie est le service qui intervient en premier lieu la plupart du temps. Les collaboratrices et les collaborateurs de la gendarmerie ont reçu une instruction spécifique concernant les violences domestiques ou intrafamiliales et sont sensibilisés aux dispositions de poursuite d'office des infractions découlant du code pénal lors de leur formation de base (brevet fédéral de policier).

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Département des institutions
Police

09.06.2009

La Police Judiciaire

Spécialisée dans le travail d'enquête

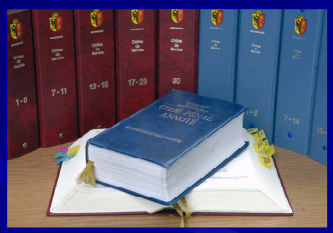

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Département des institutions
Police

09.06.2009

La police judiciaire :

La police judiciaire a reçu la même formation que les gendarmes dans le domaine des violences domestiques. Les inspectrices et les inspecteurs de la police judiciaire sont, par ailleurs, spécialisés dans le travail d'enquête et sont intégrés dans des brigades, telles que la brigade des mineurs (BMIN), la brigade des mœurs (BMOE), les brigades des enquêtes générales, etc. Selon la teneur des dénonciations ou des plaintes; ils effectuent les enquêtes préliminaires, complètent les arrestations de la gendarmerie en flagrant délit ou investiguent selon les requêtes provenant du Pouvoir judiciaire.

La police judiciaire (suite) :

La Brigade des Mineurs (BMIN) s'occupe des infractions de tout ordre impliquant des auteur-e-s de moins de 18 ans. La Brigade des Mœurs (BMOE) enquête sur des délits d'ordre sexuel qui peuvent toucher des victimes mineures, en relation avec des auteur-e-s majeur-e-s de délits d'ordre sexuel.

Ces deux brigades sont particulièrement formées aux auditions d'enfants victimes d'abus sexuels (spécialisation EVAS) et à la loi sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI). C'est selon cette loi et les directives du Parquet que l'audition filmée est menée. Elle est conduite par un-e inspecteur-trice de police, assisté-e d'un-e spécialiste, soit un-e psychologue (PsyAud). **Cette audition de l'enfant victime doit se faire par la police judiciaire, le plus rapidement possible après la connaissance des faits.** Il en va non seulement de l'intérêt de l'enquête, mais également du suivi thérapeutique et protectionnel, afin de ne pas affecter le témoignage et de ne pas contribuer à une "victimisation secondaire" de l'enfant. L'audition est enregistrée sur un support vidéo protégé qui sera déterminant pour l'évaluation initiale et pour le dossier judiciaire.

La police judiciaire (suite) :

Les Brigades de Criminalité Générale 1 et 2 (BRCG1 et BRCG2) sont en charge des affaires de violences domestiques et de maltraitance. Elles s'occupent des enquêtes concernant les auteur-e-s majeur-e-s, mais délèguent les éventuelles auditions filmées des mineurs victimes nécessaires aux deux brigades formées EVAS, soit la BMIN et la BMOE.

Collaborations directes (mineur en danger) :

Tout-e mineur-e auditionné-e par la police, en situation de risque, fait l'objet d'un avis urgent via la messagerie électronique au **SPMi**. L'information est ainsi immédiatement transmise, en attente du rapport circonstancié. La police apprécie la situation, poursuit l'enquête en vue d'interpeller les personnes impliquées, qui font l'objet d'une audition. Le dossier est ensuite transmis aux magistrat-e-s compétent-e-s du Parquet, de l'Instruction, du Tribunal de la Jeunesse ou de la Juridiction pour Enfants, suivant l'âge du ou des auteur-e-s présumé-e-s.

Durant la nuit ou les week-ends, les collaborateurs-trices de la police peuvent également faire appel à l'Unité Mobile d'Urgences Sociales (**UMUS**), composée d'un-e travailleur-euse social-e et d'un-e infirmier-ère. Ces professionnel-le-s les appuient dans la prise en charge de situations délicates. Dans les cas graves, la direction du SPMi peut être alertée pour la prise d'une décision de retrait de garde d'un-e enfant ("clause péril"). La Brigade des Mineurs est avisée de ce type de mesure et peut être sollicitée pour participer à sa réalisation.

Au sein de la Police Judiciaire
La Brigade des Mineurs (BMIN)

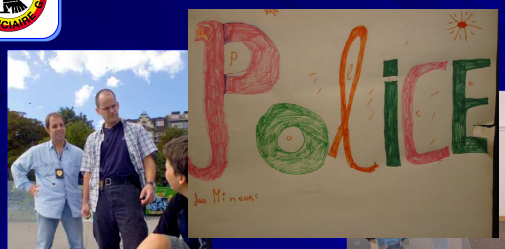

BMIN :

Missions générales

- Rechercher, identifier et interpeller les auteurs mineurs d'infractions.
- Procéder aux enquêtes de police judiciaire relatives aux mineurs.

Lois - Réglementations

Le Code Pénal Suisse (CPS),

- qui régit les sanctions applicables à quiconque commet un acte punissable;
- qui prévoit le droit de plainte pour les mineurs.

Le Code de Procédure Pénale (E 4 20)

- qui fixe la procédure à suivre pour constater les infractions, en rechercher les auteurs et prononcer les sanctions et les mesures prévues par la loi.

Le Droit Pénal des Mineurs (DPMin)

- qui s'applique à toute personne qui commet un acte punissable entre 10 et 18 ans;
- qui érige en principe la protection et l'éducation du mineur dans l'application de la loi;
- qui prévoit une attention particulière aux conditions de vie et à l'environnement familial du mineur, ainsi qu'au développement de sa personnalité.

Directives du Parquet pour l'enregistrement d'office des auditions filmées, sous réserve de refus de la victime; infractions visées :

- Crime manqué ou tentative de meurtre, assassinat, meurtre passionnel, meurtre sur la demande de la victime incitation et assistance au suicide (111 ~ 115 CP)
- **Lésions corp. graves** – simples aggravées – par négligence – voies de fait aggravées – exposition – omission de prêter secours – mise en danger de la vie d'autrui – rixe et agression (si mort autre victime) (122 ~ 134 CP)
- Brigandage simple (sous réserve de cas de peu d'importance – racket) et aggravé (140 CP)
- Séquestration et enlèvement, prise d'otage (183 ~ 185 CP)
- **Actes d'ordre sexuel avec des enfants**, personnes dépendantes, incapables de résistance ou discernement, hospitalisées, détenues ou prévenues, **viol, contrainte sexuelle**, abus de la détresse, encouragements à la prostitution, traite d'êtres humains, pornographie (187 ~ 197 CP, sauf exhibitionnisme)
- Inceste (213 CP)
- Violation du devoir d'assistance ou d'éducation (219 CP)

Le travail interdisciplinaire et la collaboration en réseau.

Réseau institué :
- Le Parquet de Monsieur le Procureur Général
- Le Tribunal de la Jeunesse
- La Juge des Enfants
- Le Service de Protection des Mineurs (mineurs en danger)

Réseau élargi :
- Office de la Jeunesse / Service Médico Pédagogique / Service de Santé de la Jeunesse / Evaluation des Lieux de Placement / Service des Loisirs (commission du cinéma)
- Centre de détention La Clairière
- Foyers pour jeunes gens / éducateurs
- UMUS, Unité Mobile d'Urgences Sociales
- Centre LAVI, aide pour les victimes d'infractions
- HUG, hôpital des enfants, Groupe de Protection de l'Enfance
- CTAS, Centre de consultation pour les victimes d'abus sexuels
- Païdos, association de prise en charge d'adolescents en rupture
- Juris Conseil Junior, permanence juridique téléphonique destinée aux jeunes

Travail interdisciplinaire / Collaboration en réseau.

Difficultés majeures

- **Méconnaissance du travail des partenaires**
- **Volonté de se débarrasser d'un problème, d'une situation**
- **Secret professionnel / de fonction (alibi pour ne pas collaborer)**
- **Moyens en personnel et structures**
- **Coordination du réseau / pilotage**

Perspectives pour progresser

- **Connaissance / reconnaissance du travail des partenaires**
- **Réelle collaboration, volonté de travailler ensemble dans un but commun (intérêt supérieur de l'enfant)**
- **Notion de secret partagé**
- **Moyens adaptés aux objectifs**
- **Définition de la coordination et du pilotage, le cas échéant relais selon l'évolution de la situation**
- **Formations / contacts**

Les protocoles de collaboration.

Département de l'Instruction Publique – Département des Institutions :

Il fournit aux membres du personnel de l'établissement scolaire et aux membres des services de police un instrument leur permettant d'intervenir de façon appropriée et dans le respect des compétences propres et des droits des personnes, que ce soit dans un **contexte d'exception, d'enquête ou de prévention**.

Ce cadre de référence repose également sur le **principe de subsidiarité** : les établissements scolaires gèrent les situations en mettant au préalable en oeuvre leurs moyens propres avant de faire appel à la police.

Répondants : établissements scolaires (directeurs) – police (îlo inspecteurs)

Signé en juin 2005, complété octobre 2008 (avec la notion du partagé).

Les protocoles de collaboration.

Département des institutions (DI), la police cantonale, la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) et la Délégation à la jeunesse de la Ville de Genève :

Elaboré sur le modèle du protocole DIP-DI, il fournit aux travailleurs sociaux et membres du personnel de la FASe, de la DEJ et aux membres des services de police un instrument similaire.

Le **principe de subsidiarité**, mais aussi l'obligation de dénoncer les infractions graves et ses modalités sont clairement évoqués.

Référents et répondants de terrain: FASe – DEJ (direction-intervenants) – police (îlotiers – inspecteurs)

Signé en juillet 2008 – FASe – DEJ – Police

Quel constat ?

Statistiques spécifiques :
Nous ne disposons pas de statistiques spécifiques aux violences intrafamiliales ou dans une relation de couple, il faut donc se résoudre à se référer aux données plus générales.

Constatations de terrain :
Il y a une quinzaine d'années, voire plus, nous n'intervenions que dans des cas exceptionnels dans un contexte de violence intrafamiliale. Ces dernières années, nous sommes de plus en plus souvent sollicités pour des enquêtes de ce type. Les situations de violence sont de tout genre, mais nous constatons que certains jeunes n'hésitent plus à agresser physiquement leurs parents. Nous avons également de plus en plus de demandes d'assistance pour des retraits de garde urgents dans des situations tendues. Dans un contexte de placement judiciaire, nous constatons également un nombre croissant de demandes d'exécutions de mandats disciplinaires, souvent liés à de la violence (une centaine en 2008 !).

Arrestations de mineurs pour vols et faits de violence

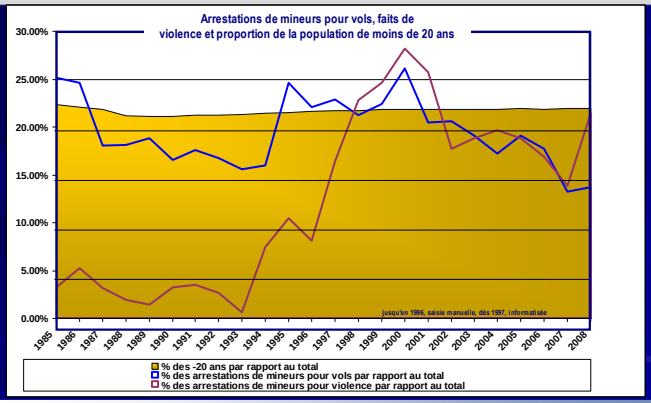

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des institutions
Police
09.06.2009

Quelles interventions policières ?

Objectifs :

Lors d'une infraction : constatations; auditions victimes, témoins, auteur(s); recherches d'éléments de preuve. Recueil des plaintes et enquêtes.

Principes :

Prendre le temps que ce soit pour l'audition d'une victime mineure, que pour un auteur mineur. D'ailleurs, dans bien des situations, la distinction victime/auteur n'est pas évidente. Expliquer les motifs de l'audition, les enjeux et la procédure. Lors de toute intervention auprès d'un mineur, son représentant légal est informé des faits. A l'issue d'une audition, il est soit déféré au juge, soit remis à un adulte ayant autorité sur lui.

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des institutions
Police
09.06.2009

Exemple de violence intrafamiliale

Affaire A. :

Arrestation d'"Anne", 17 ans, suite à une plainte de ses parents. En effet, depuis plusieurs mois elle les agresse, les bat et les injurie.
Les faits ont dégénéré alors qu'elle leur a demandé l'achat d'une voiture, ce qu'ils ont refusé. Là, "Anne" a explosé et a retourné l'appartement tout en invectivant ses parents, les menaçant de mort et en leur jetant tout ce qui lui tombait sous la main. Elle a blessé son père qui a dû se rendre aux urgences et a mordu sa mère…
Lors des disputes qu'elle provoquait avec ses parents, "Anne" se protégeait avec un casque de ski !
Convoquée en nos bureaux, elle a été particulièrement difficile, puis a finalement a reconnu tous les faits qui lui étaient reprochés.
Le TJ a ordonné un traitement et un placement. La plainte a été retirée peu de temps après.

Exemple de violence lors d'une relation

Affaire B :

Une adolescente se présente avec sa mère à la BMIN; elles annoncent un viol et déposent plainte pour des faits qui remontent à près de cinq ans.
Les faits ont clairement apparu suite à une forte dépression et plusieurs tentatives de suicide. Cependant des éléments étaient présents à l'époque et auraient pu conduire à une meilleure prise en charge.
L'abus a été commis par l'ami de "Béa", qui a proposé à un copain de participer aux ébats.
Entendus, les auteurs ont minimisé leurs actes en arguant que "Béa" avait proposé la relation à plusieurs. Elle avait consommé de l'alcool.

Conclusion

En guise de conclusion, nous pouvons constater que l'augmentation des violences domestiques ou en tout cas des réquisitions d'interventions de la police lors de tels événements est tangible.

Les interventions et les enquêtes au sein du milieu familial sont particulièrement délicates, complexes et chargées d'émotions.

Une formation de base adéquate, des formations de spécialistes et des collaborations en réseau coordonnées sont indispensables à une bonne gestion de ces situations.

Les interventions de police auprès des jeunes gens demandent des qualités et un investissement particuliers. Même si nous devons agir fréquemment sur un nombre croissant de mineurs, le fait que la plupart des jeunes que nous interpellons n'occupe qu'une seule fois nos services est très gratifiant !

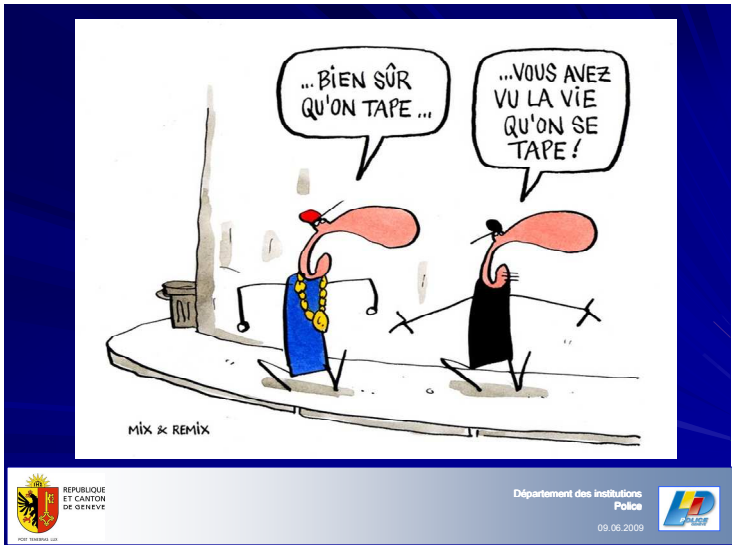

Merci pour votre attention !

Brigade des Mineurs
Vieil Hôtel de Police
17-19 boulevard Carl-Vogt,
Case postale 236
1211GENEVE 8
Tél. 022 427.86.01
Fax. 022 427.85.25
Permanence Police Judiciaire 022 427.82.61
e-mail : mineurs@police.ge.ch
Site internet police : http://police.ge.ch

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des institutions
Police
09.06.2009

VII. Réflexions autour de jeunes adolescent-e-s victimes de violences dans une relation de couple.

Par **Madame Marianne Caflisch** - Pédiatre et responsable de la Consultation pour adolescents à l'hôpital des enfants, HUG.

Bonjour et merci pour cette invitation.

Quand on m'a proposé d'intervenir lors de cette matinée, je me suis posé la question de savoir ce que je pourrais vous amener. Et la première chose que j'ai faite a été de regarder si des jeunes que nous voyons à l'hôpital des enfants en consultation pour adolescents étaient confrontés à la problématique des violences, plus particulièrement à la problématique des violences dans une relation de couple.

Les quelques données que je vais vous présenter ne sont pas exhaustives mais montrent un petit peu une image de ce qui peut se passer ici à Genève. Alors effectivement, lorsque j'ai regardé ce qui se passait à la Consultation pour adolescents, évalué sur nombre de milliers d'ados, on voit qu'à peu près 13% des jeunes qui consultent pour différentes raisons - problèmes somatiques, problèmes psychosociaux, autres problèmes - sont concernés par des situations de violences, subies ou agies. Parallèlement, au "Groupe de protection de l'enfant" des HUG, on constate que 28% des situations évaluées entre 2006 et 2008 concernent des mineurs mis en cause pour des actes de violences, principalement des situations d'abus sexuels. Il s'agit là de chiffres importants.

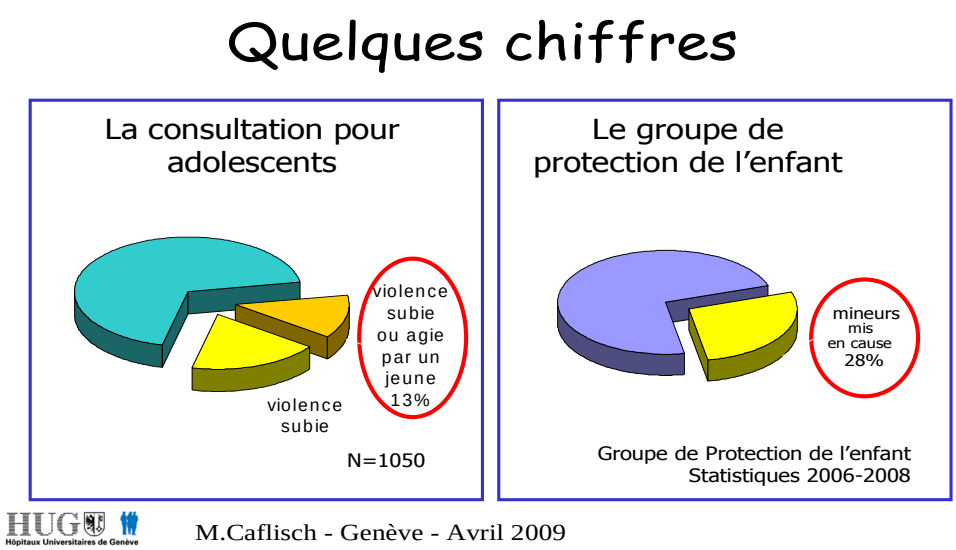

Quand j'ai vu apparaître dans le grand journal, Le Matin Bleu, qui est tout de même le journal que les adolescents lisent : *Toujours plus de violence conjugale chez les ados*, j'étais un peu perplexe.

VENDREDI 27 MARS 2009 - Nº 60 GENÈVE

LE MATIN Bleu

LE QUOTIDIEN GRATUIT

Risqué

Le speedflying, un sport trop dangereux? Des experts veulent y mettre de l'ordre

ACTUALITÉ, 5

Revival

Le pape du pop art, Andy Warhol, inspire la mode. Tant mieux

LOOK, 16

ACTUALITÉ

Une icône punk est née et elle s'appelle Valérie Garbani

Toujours plus de violence conjugale chez les ados

Le nombre de jeunes filles victimes de leur petit ami est en hausse

SUISSE. Elles ne sont âgées que de 15 ou 16 ans mais subissent déjà les humiliations et les coups de leur petit ami sans oser en parler à leur entourage. A l'âge du premier amour, il semble que de plus en plus de jeunes filles soient confrontées à ce genre de cas. Des spécialistes livrent au «Matin Bleu» leur analyse sur les origines de ce phénomène inquiétant qui frappe la Suisse. PAGE 2

HUG Hôpitaux Universitaires de Genève

M.Caflisch - Genève - Avril 2009

Pour moi "conjugal", cela va un peu avec "matrimonial", cela va avec des relations de longue durée. Aussi quand vous parlez avec un adolescent et que vous lui demandez s'il a une copine, si elle a un copain, ils disent que "cela fait très longtemps", et puis si on leur demande depuis combien de temps, cela fait exactement seize jours. Alors effectivement, je pense que parler, dans ce contexte là, de violence conjugale dans une problématique de couples d'adolescents n'est pas approprié. J'ai trouvé un terme qui me plaisait beaucoup plus et que j'utiliserais plus volontiers en premier pour cette présentation : ce serait les "violences amoureuses" chez les adolescents. Je trouve que cela correspond mieux par rapport à ce dont j'aimerais vous parler.

Violences amoureuses chez les adolescents

Marianne Caflisch
Consultation pour Adolescents
Hôpital des Enfants / Genève

Il faut tout de même aller voir dans la littérature plus médicale - c'est de la que je proviens - pour constater qu'il y a vraiment très peu de chose écrites; peu d'articles scientifiques qui s'intéressent à la problématique des violences dans les relations amoureuses. J'en ai trouvé un, assez récent, qui est une enquête réalisée au Canada et qui a spécifiquement réfléchi à cette problématique. Je vous le montre :

La violence dans les relations amoureuses : une réalité bien présente chez les adolescents

Quelques exemples de comportements violents dans les relations amoureuses

› Violence psychologique
Insulter, crier, hurler, contrarier, menacer ou rabaisser l'autre, sortir de la pièce, détruire quelque chose, lancer un objet…

› Violence physique
Tordre le bras, pousser ou bousculer, donner un coup de poing, agripper, gifler, battre…

› Violence sexuelle
Insister ou menacer pour avoir des relations sexuelles, insister pour avoir des relations sexuelles orales ou anales, utiliser la force pour obliger le partenaire à avoir des relations sexuelles…

Le professeur Yvan Lussier, du Département de psychologie de l'UQTR, en compagnie de Mme Carmen Lemelin, étudiante au doctorat en psychologie de l'UQTR, profil recherche, et enseignante en psychologie au Cégep de Drummondville.

La violence dans les relations amoureuses chez les adolescents (16-20 ans)

	violence psychologique		violence physique		violence sexuelle	
	émise	*subie*	*émise*	*subie*	*émise*	*subie*
femmes	72 %	64 %	30 %	20 %	13 %	26 %
hommes	58 %	51 %	17 %	22 %	10 %	12 %
nombre moyen de comportements/an						
femmes	12,4	11,8	16	6,8	5	7
hommes	9,0	11,5	4,1	5,5	4	3

Source : Les relations amoureuses des jeunes adolescents : quand la violence s'en mêle. Carmen Lemelin et Yvan Lussier, Département de psychologie, UQTR, mai 2008

SITE WEB UQTR www.uqtr.ca
CYBERJOURNAL *ENTRÉE* (abonnement gratuit) www.entree.uqtr.ca
FONDATION DE L'UQTR www.uqtr.ca/fondation

Y. Lussier, C.Lemelin, Université du Québec, 2008

HUG Hôpitaux Universitaires de Genève

M.Caflisch - Genève - Avril 2009

La violence dans les relations amoureuses chez les adolescents (16-20 ans)

	violence psychologique		violence physique		violence sexuelle	
	émise	*subie*	*émise*	*subie*	*émise*	*subie*
femmes	72 %	64 %	30 %	20 %	13 %	26 %
hommes	58 %	51 %	17 %	22 %	19 %	12 %
nombre moyen de comportements/an						
femmes	12,4	11,8	16	6,8	5	7
hommes	9,6	11,5	4,1	5,5	4	3

Source : *Les relations amoureuses des jeunes adolescents : quand la violence s'en mêle*, Carmen Lemelin et Yvan Lussier, Département de psychologie, UQTR, mai 2008

Y. Lussier, C.Lemelin, Université du Québec, 2008

Ce sont plus ou moins les seuls chiffres que j'ai trouvés et qui montrent que, lorsque l'on regarde quelle est la violence dans les relations amoureuses chez les adolescents - ils parlent naturellement des violences psychologiques, physiques et sexuelles qu'ils séparent - on voit tout de même que les adolescents déclarent - c'est sur questionnaire - qu'ils étaient quand même impliqués dans passablement de violences psychologiques, soit qu'ils ont subies, soit dont ils étaient eux-mêmes auteurs. Pour la violence physique, cela concerne à peu près un tiers, et pour les violences sexuelles, moins. Ce qui est intéressant, si l'on résume cet article, c'est que l'on peut relever deux points forts :

Quelques résultats

- Les femmes sont aussi violentes que les hommes, et les deux sexes subiraient autant de violence, même si les femmes subissent davantage de violences sexuelles
- Les jeunes plus introvertis, anxieux, impulsifs, insensibles ou auto-défaitistes, de même que ceux qui ont grandi au sein d'une famille au tempérament agressif, ont plus de risques de vivre une relation amoureuse violente à l'adolescence.

Y. Lussier, C.Lemelin, Université du Québec, 2008

Ceci est un peu le résumé, très court, de cet article canadien. Et, comme on l'a déjà entendu ce matin, notons les points suivants, qui concernent autant les adolescents que les adolescentes.

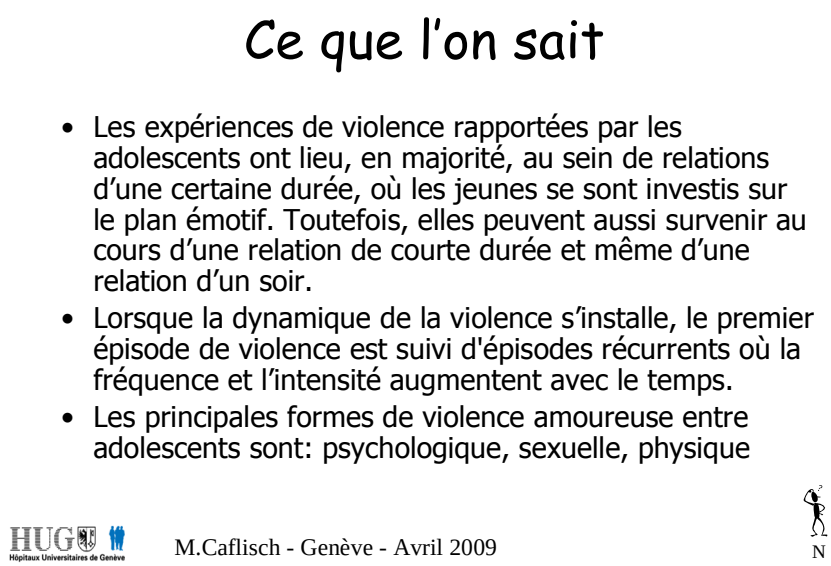

A côté de ces trois formes psychologique, sexuelle et physique, il faut également réfléchir à ce qui se passe avec des médias comme les téléphones portables, les tchats, MSN…car il s'y véhicule aussi beaucoup de violences verbales, de menaces et de pressions dans le monde virtuel.

De tout ce que l'on a déjà entendu par rapport à la violence qui fait partie du processus de l'adolescence, j'aimerais ajouter que pour un adolescent qui se cherche, qui veut savoir qui il est, la violence est aussi une issue forte et toujours possible. En étant violent, on a une identité et l'adolescent peut se structurer, se restructurer à travers elle : je suis violent. La violence est également une ressource efficace, très immédiate, pour résoudre un problème, de même qu'elle peut procurer un sentiment de valorisation : on se sent le plus fort. Mais s'il ne peut réagir autrement que par de la violence pour se sentir valorisé, c'est qu'il n'a pas encore acquis des compétences nécessaires pour réagir différemment.

Ce que l'on sait

- La violence fait partie du processus d'adolescence
  - Pour un adolescent en quête d'identité, la violence est une issue forte et toujours possible
  - La violence est une ressource efficace avec des effets immédiats (résolution du problème, sentiment de valorisation (se sentir le plus fort)) mais elle témoigne de l'incapacité de réagir autrement
  - Le développement du cerveau à l'adolescence expose l'individu à une diminution de la régulation des émotions

HUG Hôpitaux Universitaires de Genève M.Caflisch - Genève - Avril 2009

Ces réflexions se basent sur des données plus neurobiologiques, scientifiques, concernant l'évolution des capacités cognitives du développement cérébral de l'adolescent. De plus en plus d'études sont publiées où l'on voit que l'adolescent a des difficultés à réguler ses émotions. La diapositive suivante montre qu'il y a une base biologique. Sous l'effet des hormones, le cerveau se transforme ; la partie antérieure, préfrontale se développe fortement, c'est la partie qui se développe en dernier. Il s'agit du siège des fonctions "exécutives" qui sont de prévoir, de se fixer des priorités, de penser aux conséquences de ses actes. La pleine maturité de cette partie-là est atteinte à l'âge de 24 ans. Il y a donc un décalage, un déséquilibre temporel avec l'émergence des émotions qui se produisent bien avant.

Développement cérébral

Sous l'effet des hormones, le cerveau se transforme, la partie préfrontale se développe fortement

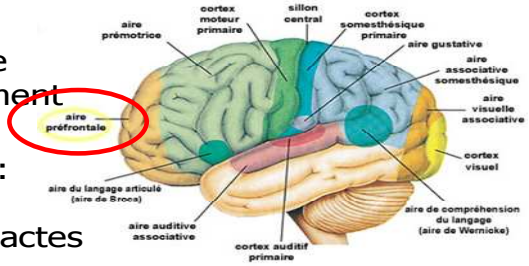

Siège des fonctions exécutives : prévoir, se fixer des priorités, peser les conséquences de ses actes
...
pleine maturité vers 24 ans (Giedd 2004)

et les émotions (les régions du système lymbique)?

HUG Hôpitaux Universitaires de Genève M.Caflisch - Genève - Avril 2009

J'aimerais maintenant arriver à ce que nous disent les adolescents. Depuis que j'ai su que j'allais parler pendant ce Forum, j'ai demandé un peu systématiquement à tous les adolescents si, dans une situation de couple, il y avait de la violence. La réponse est la suivante : ils connaissent tous des amis qui vivent cela. Il est toujours beaucoup plus facile de parler de l'autre que de soi-même. Mais j'étais étonnée car ce n'était pas le genre de question que je posais jusque là. Une autre enquête a montré clairement que 54% - donc plus de la moitié - des adolescents disent connaître personnellement un ami, un-e adolescent-e qui subit des problèmes de violence dans sa relation de couple, ce qui est un nombre non négligeable.

Mes recherches m'ont permis de trouver, sur internet, un manga très intéressant, et intitulé *Léna, une histoire qui ne peut plus durer* :

Cette bande-dessinée a été conçue par des adolescents.

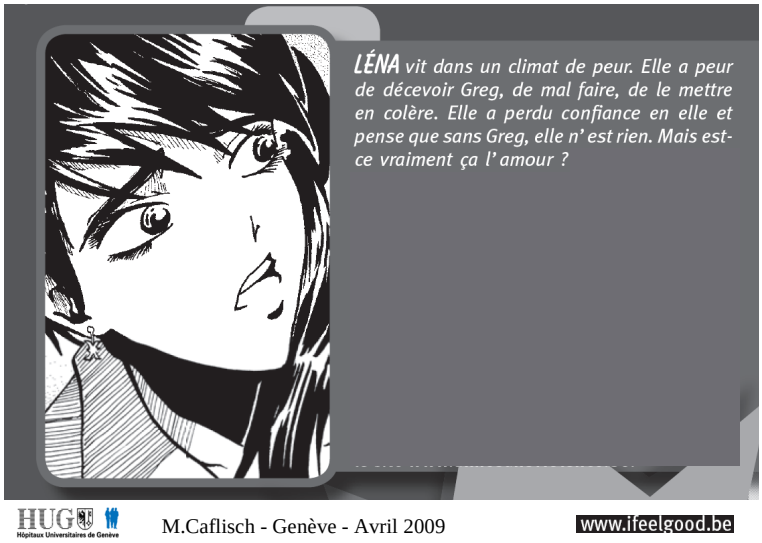

Et du côté de Greg :

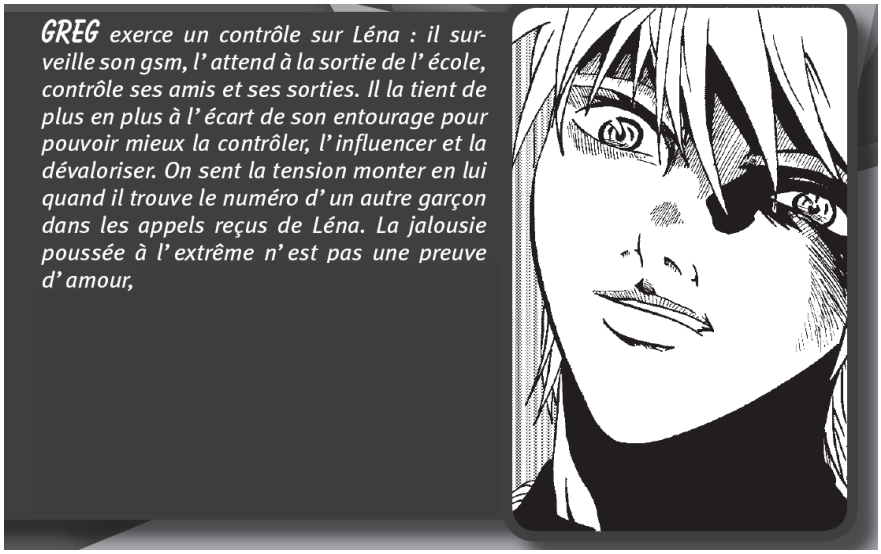

Ils ont réfléchi à comment eux géraient ce cercle de la violence. Je ne vais pas tout lire mais vous trouvez sur la diapositive suivante le site internet correspondant.

Je trouvais intéressant car on a vraiment l'impression en lisant cela que c'est ce qu'ils nous racontent, ce sont leurs mots. Maintenant écoutons ce qu'ils disent, brièvement résumé :

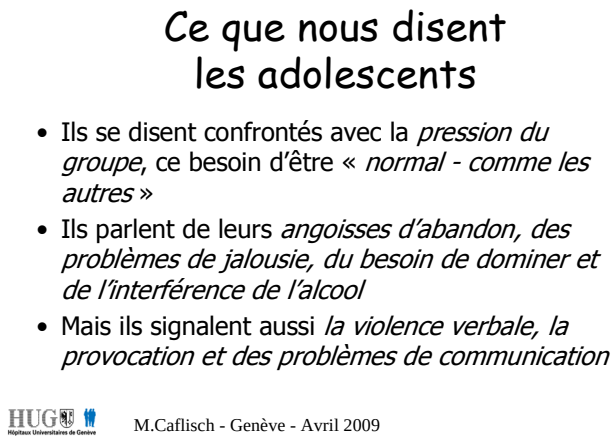

Revenons à ce qu'ils appellent la normalité ou la conformité :

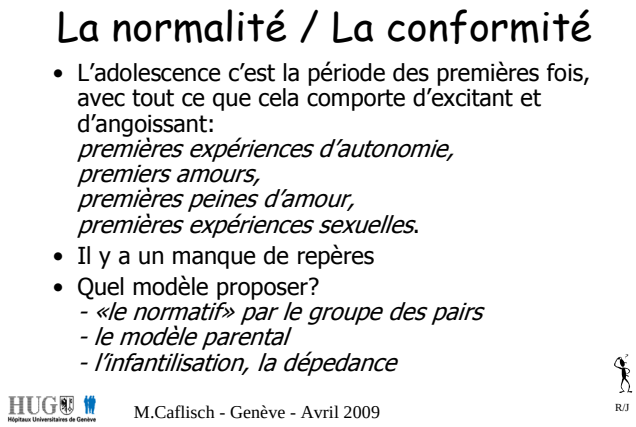

Concernant le manque de repères, je vous propose une comparaison : prenez un enfant à qui l'on enseigne comment se comporter sur la voie publique : la circulation, comment traverser la route, comment regarder à droite, puis à gauche, comment faire attention. Par contre, il est beaucoup plus difficile de leur enseigner, de leur transmette tout ce qui touche à la sexualité, à la violence, à la violence qui peut s'immiscer dans les rapports sexuels. Ils se calquent sur "le normatif" instauré au sein du groupe des pairs. Et ils doivent vivre avec les pressions du groupe. Un grand nombre de jeunes filles croient que le fait d'avoir un petit ami leur donnera plus de confiance en elles et un plus grand respect de la part de leurs pairs. A Genève, si une adolescente n'a pas eu un petit copain à la fin du Cycle, c'est qu'il y a quelque chose qui ne va pas ! Et les garçons, de leur côté, risquent fort de concevoir qu'un "vrai homme" est fort, agressif et dominant alors qu'une "vraie femme" doit être jolie, passive et admirative. Quand je les entends parler, ça se résume un peu à cela. Je souhaite enfin

souligner une recherche importante sur de nouveaux rituels au sein des couples adolescents.

Je souhaite maintenant aborder l'angoisse d'abandon qu'éprouvent les adolescents. Ils ont souvent un très grand besoin d'être en amour, que ce soit pour le plaisir, pour la satisfaction, pour faire comme les autres, pour ne pas être seuls ou pour éviter de se sentir exclus. Parfois, effectivement, les adolescents expliquent bien : "je reste avec mon copain, il me désavoue, il me traite mal, mais c'est toujours mieux que de rester seule".

Il peut arriver que les jeunes adoptent ou tolèrent, dans leur vie amoureuse, des attitudes qu'ils n'accepteraient jamais dans leurs relations d'amitié. C'est très intéressant quand vous écoutez parler les adolescents : entre la meilleure amie et la petite amie, il y a une grosse, une très grosse différence. La meilleure amie, celle-là, on essaie de ne pas la perdre, elle est d'une grande, d'une très grande valeur. Et c'est la même chose tant pour les filles que pour les garçons.
Dans les relations amoureuses, ils doivent prouver leur attachement. Par exemple, les filles et les garçons peuvent se sentir dans l'obligation de faire l'amour pour prouver à l'autre leur attachement. Là ce sont vraiment eux qui disent: "si je ne fais pas l'amour, il pense que je ne l'aime pas".

L'angoisse d'abandon

- Les adolescents ont parfois un très grand besoin d'être en amour que ce soit pour le plaisir, pour la satisfaction que cela apporte, pour faire comme les autres, pour ne pas être seuls ou pour éviter de se sentir exclus
- Il peut alors arriver que des jeunes adoptent ou tolèrent dans leur vie amoureuse des attitudes qu'ils n'accepteraient jamais dans leurs relations d'amitié
- Filles et garçons peuvent se sentir dans l'obligation de faire l'amour pour prouver à l'autre leur attachement (asymétrie entre les partenaires)

HUG Hôpitaux Universitaires de Genève M.Caflisch - Genève - Avril 2009

Une revue de la littérature a tout de même montré que 60% à 80% des relations amoureuses à l'adolescence se poursuivent en dépit des manifestations de violence. Ils ignorent ou minimisent les faits. La plupart ne considèrent pas que la violence soit une raison suffisante pour mettre un terme à leur relation. Ils idéalisent la relation de couple, Ils ont une faible estime d'eux-mêmes, ils se culpabilisent, ils s'ajustent à la situation tout en niant ce qui se passe, ce qu'ils se font vivre. A quel moment c'est trop? Ce n'est pas clair pour eux, la limite, la frontière, n'est pas encore identifiée.

L'angoisse d'abandon

- Une revue de la littérature montre que 60 % à 80% des relations amoureuses se poursuivent en dépit des manifestations de violence
- Les raisons évoquées par les adolescents pour poursuivre la relation sont:
  ignorer ou minimiser les faits,
  ne pas considérer la violence comme une raison suffisante pour mettre un terme à la relation,
  idéaliser la relation de couple,
  avoir une faible estime de soi, se culpabiliser
  s'ajuster à la situation en la niant, rationaliser, etc.

HUG Hôpitaux Universitaires de Genève M.Caflisch - Genève - Avril 2009

Je reprends une petite image de ce manga :

M.Caflisch - Genève - Avril 2009

Pourquoi est-ce que j'utilise cette image ? Parce qu'il s'agit de la puissance de la jalousie. C'est ce que les adolescents nous amènent souvent, à savoir que les violences sont enclenchées par un moment de jalousie.

La puissance de la jalousie

- La jalousie et le contrôle se retrouvent souvent chez les adolescents, surtout lorsqu'ils vivent un premier amour; ils deviennent passionnés et parfois même « aveugles ».
- Cette jalousie se manifeste à travers des sentiments parfois très variés: colère, peur, sentiment d'être trahi, peur d'être abandonné, tristesse, impuissance, rejet, désarroi, e.a.
- L'exclusivité est commune à l'amour et à la jalousie

M.Caflisch - Genève - Avril 2009

Qui de la personne jalouse ou de la victime est la plus malheureuse ? Je pense qu'elles le sont toutes les deux. C'est pour cela que, lorsque l'on parle de relation amoureuse ou de violence amoureuse, les deux souffrent, l'un parce qu'il pense être possédé et l'autre parce qu'il pense posséder, donc que l'autre peut s'échapper. Les jeunes filles ont aussi la grande illusion de croire que le copain jaloux agit ainsi parce qu'il l'aime, que quand on aime, il y a de la jalousie, que si "mon petit copain n'est pas jaloux de mes faits et gestes, il ne m'aime pas". Une étude réalisée en Belgique montre que 38% des jeunes pensent que la jalousie est une preuve d'amour et la majorité des victimes sont d'accord avec cette conception.

La puissance de la jalousie

- Le jaloux et la victime sont tous les deux dans la souffrance, car l'un veut posséder et l'autre se sent victime de cette possession
- Une des plus grandes illusions des jeunes filles est de croire que le copain jaloux agit ainsi, parce qu'il l'aime
- 38% des jeunes pensent que la jalousie est une preuve d'amour; la majorité des victimes (55%) sont d'accord avec cette conception

La violence dans les relations amoureuses chez les jeunes âgés de 12 à 21 ans, JP Thiebaut, C Descamps et L Petroons (Ipsos Belgium), Sept 2007.

HUG Hôpitaux Universitaires de Genève M.Caflisch - Genève - Avril 2009

Le rôle de l'alcool est également important. C'est un élément qui nous préoccupe actuellement : il y a une augmentation de la consommation excessive d'alcools forts par les jeunes, et certains moments de violence dans les couples peuvent être associés à ce mode de consommation. L'utilisation de l'alcool pour obtenir une relation sexuelle n'est pas rare. Lorsque l'on pose la question à des adolescents, ils le reconnaissent d'eux-mêmes. Malheureusement, certain-e-s d'entre eux-elles ont un tel trou noir qu'ils-elles ne savent plus ce qui s'est passé. Et, à la question de savoir s'il avait pu se produire des violences sexuelles, une adolescente m'a répondu "je ne me rappelle pas … c'est mieux comme cela".

Le rôle de l 'alcool

- Il y a une augmentation de la consommation excessive d'alcools forts par les jeunes. Des moments de violences dans les couples sont souvent associés à ce mode de consommation.
- L'utilisation de l'alcool pour obtenir une relation sexuelle n'est pas rare

HUG Hôpitaux Universitaires de Genève M.Caflisch - Genève - Avril 2009

Si l'on regarde des études suisses réalisées en 2002, on constate que, sur un grand échantillon, les adolescents disent que l'alcool a amené des problèmes relationnels : 14% chez les filles, 27% chez les garçons. On a toujours l'impression que ce sont plus les filles qui réagissent à cela, mais non : les garçons le disent aussi. Il peut s'agir de querelles, de bagarres, mais aussi de violences dans leur couple et, vous le voyez, les relations sexuelles

attribuées à l'alcool ne sont pas rares : 8% chez les filles et 15% chez les garçons, dont une grande partie non voulues ni protégées.

Problèmes attribués à l'alcool

	Filles (%) n = 3380	Garçons (%) n = 4040
Problèmes individuels	16.7	33.4
Diminution des performances à l'école, au travail, y c. absentéisme	2.9	5.3
Objets ou habits endommagés	7.9	21.7
Valeurs perdues (argent, etc.)	8.9	16.0
Accidents, blessures	6.2	16.6
Problèmes relationnels	14.7	27.4
Querelle, bagarre	4.7	17.6
Problèmes relationnels avec des ami(e)s	8.1	9.8
Problèmes relationnels avec vos parents	5.4	8.5
Problèmes relationnels avec vos enseignant(e)s	0.8	2.0
Problèmes relationnels avec des collègues	3.4	4.5
Relations sexuelles	7.8	15.3
Relation sexuelle non voulue	4.1	7.1
Relation sexuelle non protégée	5.5	7.3
Problèmes d'érection (ne pas arriver à bander)	nc	5.1
TOTAL (au moins une fois un problème quelconque)	27.0	46.3

HUG Hôpitaux Universitaires de Genève M.Caflisch - Genève - Avril 2009 SMASH 2002

La banalisation de la violence

- Les situations de violence verbale ou psychologique comme les moqueries, le harcèlement par téléphone et SMS, la surveillance des fréquentation ou encore le chantage et les ordres sont souvent pris par les auteurs comme par les victimes comme des situations normales de la vie d'une couple
- L'embarras, la peur des représailles, la déception, les croyances à l'effet que certains incidents sont trop anodins pour être rapportés et l'hésitation à se remémorer les incidents traumatiques incitent les victimes à garder le silence

HUG Hôpitaux Universitaires de Genève M.Caflisch - Genève - Avril 2009

En conclusion de mon intervention, il m'a été demandé de donner des pistes de réflexion. Donc tout d'abord, je pense qu'il s'agit d'un sujet assez nouveau : nous commençons tout juste à nous sensibiliser à ce sujet. Je pense - et c'est ce que personnellement j'ai dû apprendre en préparant ce travail - qu'il faut oser en parler avec les adolescents dont nous nous occupons, identifier la situation et établir une protection. Ensuite il importe de leur expliquer, en leur transmettant des messages clairs, comme "la violence n'est jamais acceptable", "elle appartient à l'autre"… car le sentiment de culpabilité est très fort chez les jeunes garçons et les jeunes filles que je rencontre. Puis parler de la normalité, parler du respect, de la fragilité, parler de ces différences entre "donner", "demander" et "garder" car, même s'ils croient savoir, ils ne savent pas toujours comment faire, en tout cas, pas suffisamment. Et en leur parlant, nous devenons aussi un petit peu des modèles.

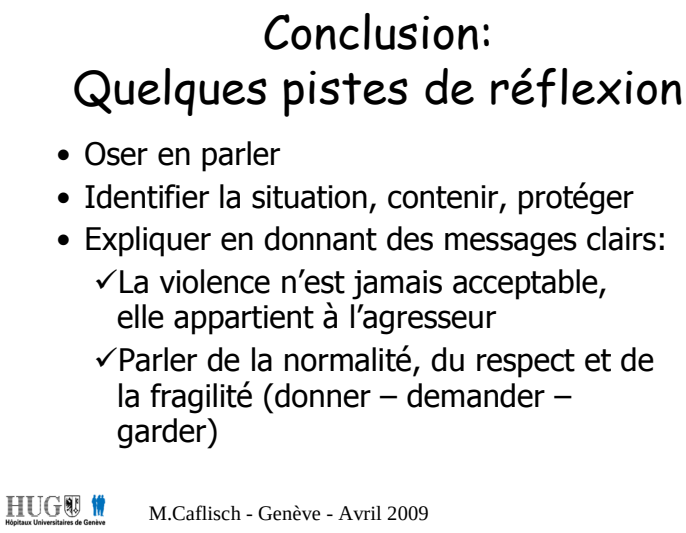

Il est aussi important de mobiliser les ressources, de briser l'isolement et de prendre de la distance par rapport aux excuses et promesses : demander "qu'est-ce qu'il t'a promis ?", leur dire comment mettre un peu de distance, parce que c'est cela qui les tient. Et aussi leur faire accepter qu'ils ne pourront pas réussir à faire changer l'autre, ce qui, dès fois, peut être une source de culpabilité et de mésestime de soi.

Conclusion:
Quelques pistes de réflexion

- Mobiliser les ressources, briser l'isolement
- Prendre de la distance par rapport aux excuses et promesses
- Faire accepter ses limites

Merci pour votre attention

VIII. Mineur-e-s auteur-e-s de violences intrafamiliales, sexuelles et dans leur couple : quelles obligations de soins ?

Par **Madame Marina Walter-Menzinger** - Pédopsychiatre et cheffe de clinique à l'Unité d'urgence du Service médico-pédagogique (SMP).

Comme il a été dit au début de la précédente intervention, la question des violences conjugales entre adolescents est peu abordée avec les jeunes qui consultent dans nos services.

Après avoir introduit le sujet, je le développerai autour d'un nouveau type de prise en charge psychothérapeutique qui a débuté il y a une année, en partenariat avec le Tribunal de la jeunesse. Il s'adresse aux adolescents auteurs de violences, contraints par la justice d'entreprendre un suivi thérapeutique. L'apport de vignettes cliniques permettra de bien cerner mon propos.

Introduction

La nouvelle loi pénale des mineurs est entrée en vigueur en 2007. Elle permet à l'autorité compétente d'ordonner des mesures de protection, visées aux articles 12 à 15, pendant l'instruction et à titre provisionnel (art. 5) :

- L'article 12 correspond à ce que l'on appelle la surveillance, c'est-à-dire comment aider des jeunes dans le cadre de leur famille. Le Service de Protection des Mineurs (SPMI) en est habituellement chargé.
- L'article 13 permet une assistance personnelle, qui se veut plus proche du jeune, comme un système de coach à domicile. Ceci concerne en particulier l'Unité d'Assistance Personnelle (UAP)
- L'article 14 permet les traitements ambulatoires obligatoires. Le SMP est concerné.
- L'article 15 permet les placements dans des foyers éducatifs, à Genève voire hors canton.

Ces institutions œuvrent en collaboration avec des partenaires importants qui sont: la brigade des mineurs et des mœurs, la Clairière (prison pour mineurs), et les juges du Tribunal de la jeunesse.

Je mentionne également l'article 19 qui traite des "fins de mesures". Il est important car le nouveau droit pénal des mineurs concerne les mineurs âgés de 10 et 18 ans. Toutefois, il existe la possibilité de prolonger les mesures ordonnées par la justice jusqu'à l'âge de 22 ans. Cette latitude temporelle est importante et rend plus confortable le suivi psychothérapeutique des jeunes patients.

En janvier 2008, sous l'impulsion de la Présidente de Tribunal de la jeunesse, et grâce à l'article 14, est né un projet pilote où des jeunes, qui commettraient un délit violent particulièrement grave, physique et/ou sexuel, seraient évalués par le SMP. Il ressort que la plupart de ces jeunes ont des traits psychopathiques.
Suite à cette évaluation, trois sortes d'indications thérapeutiques peuvent être posées :

- Individuelle et intensive, c'est-à-dire à deux ou trois fois par semaine en psychothérapie individuelle.
- En groupe, une fois par semaine.
- Mixte, soit une thérapie de groupe et un suivi individuel par semaine.

Descriptifs de la population cible

Depuis un peu plus d'une année, nous avons reçus 29 jeunes, nés entre 1990 et 1995, donc âgés de 13 à 19 ans. Les plus jeunes que nous avons reçus avaient 13 ans.
24 ont été évalués par nos soins alors que 5 n'ont pas été évalués par nous, soit parce qu'ils étaient déjà orientés avant leur arrivée sur une autre structure, soit parce qu'ils avaient 18 ans et que le délit commis était suffisamment grave pour qu'ils soient traités comme des adultes. La proportion de filles est plus importante qu'attendue : 37,5% de filles contre 62.5% de garçons. La plupart d'entre elles sont nées entre 1991 et 1992, et ont donc un âge compris entre 16 et 18 ans.

Les types de délits retenus par les juges se répartissent en deux groupes :

- Il y a les lésions corporelles simples (46%). Cela concerne autant des filles que des garçons.
- Il y a les incendies intentionnels, vols, brigandages (42%). Cela concerne plus de garçons que de filles.
- Il y a les actes d'ordre sexuel (12%). Il faut souligner que d'autres structures genevoises s'occupent d'agresseurs sexuels.

Parmi ces jeunes, 13 ont fait un séjour de détention à la Clairière, soit un peu plus de la moitié.

La plupart sont concernés par l'article 12 (18) et seulement quelques uns par l'article 13 (6), probablement parce que c'est une nouvelle pratique dans le canton de Genève. L'article 14 concerne évidemment tous les jeunes et 11 ont également l'article 15. 1 jeune n'est pas sous mandat mais ce dernier a déjà été placé par le passé.

Plus en détail, j'ai pu constater que :

- 6 avaient déjà été suivis en psychothérapie, soit au SMP, soit dans une autre structure, publique ou privée.
- 5 avaient déjà été placés dans un foyer éducatif.
- Concernant leur scolarité, 13 étaient en filière AISP (Association d'Insertion Socioprofessionnelle)/SCAI (Services des Classes d'Accueil et d'Insertion)/ préapprentissage. Parmi eux, 9 sont placés en foyer éducatif, ce qui n'est pas étonnant. La population la plus démunie et celle qui est le plus en marge de la société est souvent celle qui a besoin d'un cadre le plus structurant possible. 11 jeunes sont encore scolarisé au Cycle d'Orientation ou dans le post-obligatoire. Parmi ces 11 jeunes, 3 sont placés en foyer éducatif pour être protégé d'éventuelles maltraitance physique qu'ils pourraient subir à domicile.
- Concernant les situations familiales, il ressort que les parents de 16 des 24 jeunes ont des parents divorcés. Dans 1 situation, un parent est décédé. Et dans 19 familles, il y a une problématique paternelle, maternelle et/ou parentale lourde, les parents ont donc d'importantes difficultés. 80% de ces jeunes, soit 19 sur 24 ont une famille dysfonctionnelle et négligente au sens large (toxicomanie, alcoolisme, négligences dans l'éducation de leurs enfants, …) et dans environ 30% des cas, soit 7 familles, il y a de la maltraitance physique avérée.

Prise en charge thérapeutique.

L'évaluation clinique de la situation se base sur plusieurs éléments :

- Le contexte familial.
- Le contexte scolaire.
- Le contexte social.
- Le développement sexuel - même s'il n'y a eu que 3 cas d'agresseurs sexuels, la plupart ont des difficultés dans leur sexualité -.

- Le contexte lié à la violence: dans quel contexte ils ont grandi? Est-ce qu'ils font partie de bandes avec qui ils commettent des délits ?
- La consommation de substances - 2/3 tiers consomment du cannabis -.

Durant cette évaluation, les jeunes sont également évalués sur leur manière de se situer par rapport au délit qu'ils ont commis. Cette étape est importante car, lorsque je les reçois, les jeunes ont déjà été pris en charge par plusieurs services et certains ont fait un séjour en prison.

Ils ont donc déjà pu réfléchir et analyser ce qui s'est passé. Souvent, ils disent qu'ils ne s'en souviennent pas, ou alors ils banalisent leurs actes, comme le fait de mettre le feu volontairement. Quand ils ont frappé quelqu'un d'autre, ils s'en souviennent un peu plus mais ont de la peine à assumer leurs actes, disant qu'ils n'étaient pas seuls, que ce n'était pas de leur faute, qu'ils ont été influencés par d'autres, … Ils n'ont aucune idée des conséquences de leurs actes. Il est impressionnant de voir que, pour eux, ce n'est pas grave de mettre le feu à l'essuie-mains des toilettes et ils ne réalisent pas les proportions que cela peut prendre si l'alarme incendie ne se déclenche pas. Leur capacité de regretter ou la notion de culpabilité doit également être évaluée, tout comme la notion de honte. Il est intéressant de constater que quand la honte est présente, ils ont tendance, dans un premier temps, à nier ce qui s'est passé pour ne pas se sentir trop mal eux-mêmes.

Il est très difficile de les cataloguer dans ce que l'on appelle les catégories diagnostiques, ce qui ne me gène pas puisque, à cet âge, il est important de ne pas les stigmatiser car il est fort possible qu'un certain nombre de changements positifs peuvent avoir lieu. Il est donc important de ne pas les cataloguer trop vite. Toutefois, certains peuvent davantage tendre vers les registres psychopathiques, et le trouble de la personnalité narcissique est souvent au-devant de la scène. Pour beaucoup, ils sont aux prises avec des troubles identitaires, des troubles d'insertion ou, plus simplement, pris dans des problèmes sociétaux qui les ont influencés dans cette direction.

Enfin, nous tentons de savoir s'ils sont demandeurs ou non de soins psychothérapeutiques. Cette phase d'évaluation est importante car elle permet de savoir jusqu'à quel point ils ont conscience de leurs difficultés et de leur motivation à accéder aux soins. La plupart disent adhérer à l'idée d'être aidés pour ne plus commettre d'actes illégaux. Toutefois, la démarche d'aller voir un psy n'est pas évidente. Là, la notion d'obligation de soins est un levier important. De plus, nous mettons en avant que nous, nous devons rendre des comptes au Tribunal de la jeunesse qui nous a mandatés pour entreprendre ce soin. Ceci les aide a venir, à devenir preneur.

Suite à cette évaluation minutieuse:

- 11 ont débuté un suivi individuel. Ils participent, en moyenne, à deux fois par semaine.
- 5 ont été suivi uniquement en groupe. A noter que les groupes ne sont pas mixtes.
- 3 ont été suivis en individuel et en groupe.
- 1 est en soutien car il a beaucoup de peine à accepter les soins.
- Pour 2 jeunes, aucune prise en charge pédopsychiatrique n'a été faite.
- 2 ont été orientés vers d'autres structures car la problématique de toxicomanie était au premier plan et était trop sévère. Dans ces cas-là, nous passons le relais à d'autres spécialistes.

La vignette clinique.

Par manque de temps, je choisis de vous présenter une vignette de violence intrafamiliale où une jeune fille est prise dans la tourmente et où l'on perçoit un phénomène transgénérationnel. Les deux autres vignettes, qui traitent de violences sexuelles et de violences dans le couple, sont en annexe.

C'est une jeune fille de 17 ans qui est l'aînée d'une fratrie de 2, elle a une demi-sœur de 12 ans. Elle ne connaît pas vraiment son père biologique qui a dû quitter la Suisse pour retourner dans son pays d'origine quand elle était toute petite. Elle a d'abord été élevée par sa mère, qui s'est rapidement remariée, et qui a eu un deuxième enfant quand l'aînée avait 5 ans. Vers l'âge de 5-6 ans, cette jeune fille demande à porter le nom de son beau-père car, pour elle, il était important d'avoir le même nom de famille que sa mère. La demande a été faite lorsqu'elle était très jeune, mais les démarches ont pris plus de temps, et finalement elle a été adoptée et elle appelle son père adoptif "Papa". Le père biologique est très absent dans cette famille.

Les difficultés de comportement ont débuté lorsqu'elle était très jeune. Depuis toute petite, la mère relève beaucoup de difficultés comportementales alors que scolairement, elle va bien. Elle a suivi une psychothérapie individuelle pendant trois ans, de 7 à 10 ans. La mère dit qu'à la fin, c'est la thérapeute qui a demandé d'arrêter parce l'enfant faisait parler la thérapeute, donc que cela n'avait plus de sens. Cela, c'est ce que la mère dit. Il est intéressant d'écouter ce que les parents comprennent et retiennent des suivis. Ensuite ils ont

essayé de faire une thérapie systémique, qui a eu lieu quelques mois avant le délit en question. Et puis là aussi, semble-t-il, d'après les parents, on leur a dit qu'ils étaient une famille qui allait bien et qu'il n'était pas nécessaire de continuer. C'est ce que les parents disent.

La scolarité de la jeune fille est considérée comme normale jusqu'à 15 ans, âge où elle débute l'école de commerce. Là, les difficultés commencent et elle est en échec scolaire. La relation mère-fille, qui était déjà très symbiotique, devient insupportable pour la fille. La mère se montre extrêmement contrôlante. Sa fille ne peut plus s'habiller comme elle le veut… Elle la surveille quand elle va au fitness …. Elle se montre de plus en plus intrusive dans la vie de sa fille. Et finalement, n'en pouvant plus, la fille commence à frapper sa mère.

Là-dessus, la mère dépose plainte contre sa fille et le Tribunal de la Jeunesse est sollicité. Lors d'une audience, il apparait que cette mère a, elle-même, été battue par sa propre mère, soit la grand-mère de la jeune fille. Là se situe la notion de "transgénérationnel".

Dans cette situation, une assistance rapprochée par rapport à cette jeune fille et cette famille (art. 13) a été décidée. Par la suite, la jeune fille a été placée en institution car la situation devenait intenable à la maison. Un suivi psychothérapeutique individuel a débuté. Des rencontres avec les parents ont lieu également. Il est possible que par la suite, des entretiens parents-enfant puissent avoir lieu.

Espoirs de changement

Pour ma part, je trouve très intéressant que le nouveau droit pénal des mineurs soit axé sur les mesures et non pas sur les peines. Toutefois, dans certaines situations, nous rencontrons d'importantes difficultés, par exemple lors de graves troubles psychopathiques ou lorsque le jeune se situe à la frontière entre la sanction judiciaire et la prise en charge psychiatrique. Mais, ce qui est sûr, c'est que l'adolescence est une période extrêmement changeante, que de nombreuses actions peuvent être entreprises et qu'une prise en charge psychothérapeutique intensive, soit deux à trois fois par semaine, est tout-à-fait envisageable.

De plus, si cela est possible, travailler avec les familles favorise aussi une meilleure intégration socioprofessionnelle.

Conclusion

80% des suivis présentent des problématiques familiales, dont 30% de la maltraitance physique avérée. Tenant compte de cette réalité, il convient de se questionner sur la manière de mieux articuler l'aide à ces familles, en lien avec les différents partenaires du réseau, avant que la justice ne doive intervenir.
Ma pratique me montre que le suivi thérapeutique intensif est indiqué dans ces situations - la littérature le montre également - où nous assistons à un net changement du profil de ces jeunes, avec moins de récidives et une meilleure insertion socioprofessionnelle. A ce jour, seuls 2 jeunes sont en échec et ont dû changer d'orientations.

Références bibliographiques

"Evaluation clinique et traitement des adolescents agresseurs sexuels : de la transgression sexuelle à la stigmatisation abusive" Yves-Hiram Haesevoets, Psychiatrie de l'enfant, XLIV, 2, 2001, p. 447 à 483.

"Juvenile sex offenders compared to non-sex offenders : a review of the literature 1995.2005", Anton van Wijk, Trauma Violence Abuse 2006 ; 7 ; 227.

IX. Violences d'adolescent-e-s envers leurs parents : quelles incidences dans la dynamique familiale ?

Par **Monsieur Philippe Lechenne** - Thérapeute de famille, Directeur de l'Office protestant de consultations conjugales et familiales.

Je vous propose un exposé en trois temps.

Tout d'abord, pour entrer en matière sur ce thème des violences d'adolescents envers leurs parents, j'évoquerai une situation concernée par ce problème.

Je tiendrai ensuite un petit propos sur les incidences de la violence dans la dynamique familiale en général.

Enfin, je vous proposerai mes clés de lecture et d'intervention pour aborder en famille cette problématique.

Une illustration de violence

Marianne et Christelle consultent pour des problèmes de violence. Marianne, 45 ans, est la mère de Christelle, 17 ans. Elle a élevé seule sa fille. Christelle dit vouloir faire des études d'horticultrice, mais n'a rien entrepris depuis ses 15 ans, soit la fin du cycle d'orientation. Marianne est vendeuse dans un grand magasin, se plaint de son maigre salaire et de ses horaires qui ont toujours interféré avec des temps où elle aurait voulu être présente pour sa fille. Elle espérait voir sa fille travailler pour aider aux charges du foyer.

Selon sa mère, sa fille s'est entourée de « fumeurs d'herbe », ce que celle-ci confirme. Christelle dit qu'elle apprécie la philosophie de vie de ses amis car elle ne veut pas vivre une vie de fous comme sa mère ! Elle les définit cependant comme étant en difficulté et les aide : elle amène à la maison leur matériel et produits de fumeurs, héberge régulièrement leurs animaux de compagnie (chiens et rats) et passe des nuits avec l'un ou l'autre de ses amis au son de bruyantes vidéos dans une ambiance enfumée. La mère se plaint des promesses de sa fille non tenues (ne ramener ni produits, ni animaux, ni copains à la maison car elle est

crevée et doit dormir la nuit !), de sa présence incertaine à la maison (souvent elle ne la voit plus pendant quelques jours) et de son inactivité professionnelle ou d'entreprise d'études.

Dans ces circonstances, les conflits sont intenses, la mère en arrive à mettre les copains dehors, menace de jeter rats et chiens par la fenêtre, et face à la violence de réaction de sa fille, lui jette à la face, entre autres, qu'elle n'aurait pas dû avoir d'enfants, que sa naissance est une erreur de sa part. Christelle réplique et finit par attaquer physiquement sa mère. La police appelée par la mère ou le voisinage vient calmer le jeu.

L'anamnèse montre qu'à 12 ans, Christelle apprend par sa mère, lors d'une crise de violence, que son père est mort une année auparavant. Lorsque la mère l'avait rencontré, cet homme était déjà toxicomane depuis longtemps et elle avait espéré le sortir de là. Par la suite, enceinte de lui, elle l'avait encore côtoyé sans jamais cohabiter jusqu'aux trois ans de sa fille Christelle. Pour protéger sa fille, Marianne avait alors quitté sa région pour venir s'établir à Genève. Christelle dit n'avoir aucun souvenir de son père qu'elle n'a plus revu depuis l'établissement de sa mère et d'elle à Genève.

Les incidences dans la dynamique familiale

Comme dans bien d'autres situations, les incidences de la violence sont nombreuses tant pour la vie de la famille que pour chacun des protagonistes. Parmi les plus importantes, je retiendrai celles-ci :

- En premier lieu, le foyer n'est plus un abri sécurisant : il n'assure plus ou trop peu sa fonction d'espace de vie et de croissance de chacun des membres de la famille.

- Le foyer devient le théâtre de jeux relationnels constitués de passages à l'acte et de menaces de ruptures permanentes au détriment du lent travail d'autonomisation et de séparation entre parents et enfants.

- La violence recentre la vie sur l'instant présent, dans la réactivité, l'impulsivité au détriment d'un temps d'évolution. Dans beaucoup de familles à transactions violentes rencontrées, nous sommes face à une tentation d'arrêt du temps dans lequel les membres de la famille paraissent prisonniers d'un combat sans solution.

- Les violences sont des attaques à l'estime de chacun des partenaires : « je suis un mauvais parent », « un mauvais enfant ». Elles établissent ou renforcent des

comportements tyranniques chez l'enfant violent : menaces, intimidations, dégâts matériels, agressions physiques. De même chez le parent, elles activent des mesures de rétorsion, des réponses elles-mêmes violentes, verbalement ou physiquement, des rejets, voire des expulsions du milieu familial.

- La mésestime et le manque de reconnaissance mutuelle qui en découle favorisent l'apparition des menaces auto agressives : vouloir disparaître, se suicider, fuguer, etc., voire de réels passages à l'acte.

- Par honte des partenaires, par craintes du voisinage et de la famille élargie, la violence isole les familles qui la subissent.

- La violence pousse beaucoup d'adolescents dans une recherche de rencontre de soi ou de fuite de soi, phénomène très bien décrit par David Le Breton dans ses analyses des conduites à risques des adolescents en quête identitaire : conduites ordaliques, de sacrifice, de blancheur ou d'agression.

Travailler avec les familles où émerge la violence : une articulation entre deux modèles complémentaires

Dans le travail avec Christelle et sa mère, comme dans la plupart des familles où la violence est présente, je vais avoir un fil conducteur qui s'articule entre deux modèles complémentaires.

Le premier modèle, modèle de prédilection en ce qui me concerne, est le modèle évolutif et constructiviste :

- Évolutif car les modèles évolutifs réintroduisent la dimension du temps et de l'histoire, sur plusieurs générations ;

- Constructiviste car les modèles constructivistes s'appuient sur le sens et la fonction du symptôme et « (…) mettent l'accent sur les motivations, l'intentionnalité, et les attributions subjectives de sens qui caractérisent et justifient l'agir humain. » (Luigi Onnis).

Le second modèle est de type structurant dans le sens où il vise à structurer le quotidien. Dans ces temps de séances, l'espace thérapeutique sera utilisé comme espace tiers pour

que la famille puisse aborder le cadre de vie souhaité, les limites à mutuellement respecter, les questions de hiérarchie et d'autorité. Ce modèle structurant est mis en place pour permettre de vérifier au quotidien les évolutions des jeux relationnels de la famille – c'est un peu une sonde qui détecte les changements éventuels ou les résistances -, c'est aussi l'occasion lorsque des avancées sont notables de renforcer l'estime de chacun des membres de la famille.

Je vais expliciter ces approches au travers de la situation de Marianne et Christelle.

Le modèle évolutif et constructiviste

En explorant l'histoire de Marianne et Christelle selon le modèle évolutif et constructiviste, je vais les accompagner dans leur voyage familial pour qu'elles donnent sens à ce qu'elles ont construit et vécu ensemble.

Nous allons par exemple explorer et connoter comme une solidarité familiale la proximité qu'elles ont développée pour se protéger du père de Christelle et/ou pour être plus fortes ensemble. Nous pourrons également faire des liens entre ce que Marianne a vécu avec son père et sa mère et sa rencontre avec un homme à sauver en la personne du père de Christelle, en relevant notamment la possible répétition de l'échec à pouvoir sauver. Les peurs de Marianne quant à la consommation de cannabis de sa fille seront également abordées en rapport avec la toxicomanie du père, ou avec d'autres toxicodépendances douloureuses dans la famille élargie. (…)

Tout en leur permettant de donner, comme je l'ai dit, sens à leur histoire et à ce qu'elles ont développé ensemble, cette démarche permettra de soutenir une position thérapeutique visant à ouvrir des alternatives à leur fonctionnement à deux et à offrir des jeux relationnels différents des leurs. Un des enjeux majeurs sera sans doute de permettre aux deux femmes de penser la vie sans être constamment dans le soutien l'une de l'autre. En effet, le comportement de Christelle – ne pas étudier et vivre l'instant présent dans la fumette, plus encore que les violences partagées – n'est-t-il pas une manière pour elle de s'interdire la séparation avec sa mère, ou tout du moins de rester liée indéfiniment à elle ?

En présence de la mère et de la fille, dans ce questionnement familial et le recadrage thérapeutique qui en découle, se construira une pensée autour de la fonction de la violence et des actes de chacune des partenaires. Cette approche va favoriser, si nous repensons

aux incidences de la violence dans la dynamique familiale, une transformation de l'estime de l'une et de l'autre, et de la famille qu'elles constituent par la déculpabilisation en particulier.

Ce processus portera également sur les thèmes comme l'appartenance à des groupes de pairs et la formation, toute démarche visant à soutenir l'évolution de la famille.

Le modèle visant à structurer le quotidien

Par ailleurs, l'autre modèle visant à structurer le quotidien sera pour ainsi dire le terrain d'expérimentation des évolutions désirées par Marianne et Christelle. Souvent ce travail peut se faire en l'absence de la fille – qui a oublié de se présenter à la séance - ou lorsqu'elle vient les vingt dernières minutes.

Par exemple, la mère épuisée par le souci et des nuits sans sommeil dira « J'en ai marre de cette vie, je rêve de pouvoir vivre dans un environnement qui respire la santé ! ». Je lui dis : « quelles seraient les conditions de la santé dans votre appartement avec votre fille ? ». « Il faudrait qu'il n'y ait plus les produits de ma fille et de ses copains, plus de bruit la nuit et pas d'animaux qui grattent toute la nuit ! ». Cet échange va être l'occasion pour toutes deux de penser un contrat qui, dans le délai qu'elles auront choisi, permettra de créer selon la mère « un environnement qui respire la santé ! ». Toute transgression ou tentative de violence autour du contrat doit être abordé en séance car c'est alors à la thérapie que s'adresse la transgression ou la violence.

Ce travail de structuration du quotidien permet de créer du tiers, de penser la différenciation entre la mère et la fille.

Conclusion

Le plus souvent, la violence consacre l'instant présent au détriment de l'histoire et du temps à venir. Dans la plupart des familles où il y a des violences, soit il y a des ruptures de transmission dans leur histoire, soit la violence elle-même génère ces ruptures.

Les situations de violence les plus lourdes que j'ai rencontrées dans des familles en consultation sont liées à des ruptures impensables dans le cours d'une vie, comme l'abandon ou la disparition d'une personne significative, comme les violences de guerre, les ruptures avec le pays d'origine (immigration forcée ou non).

Mais les situations de violence sont également des drames de la vie ordinaire, par un manque ou un trop d'autorité des parents qui les font osciller entre un pôle de laisser-faire, où la soumission des parents accroît les exigences de l'enfant, et un pôle d'autoritarisme, où l'hostilité engendre l'hostilité.

Dans toutes ces situations, je mesure combien ces familles se sentent seules face à leurs difficultés, souvent déracinées de leurs origines ou en rupture avec elles, et très généralement vivant dans un contexte où elles se sentent isolées.

L'important travail de soutien des travailleurs sociaux et des thérapeutes est une aide fondamentale à ces familles dans la perspective de réduire leur isolement, pour peu bien sûr que cette aide soit à la fois bienveillante et structurante.

X. Clôture du 3ème Forum Violences Domestiques.

Par **Madame Christelle Mandallaz** - Coordinatrice et animatrice des Forums.

Pour ne pas avoir à alourdir le contenu de ma synthèse, lorsque je ferai références aux actes violents, je parle bien sûr du thème qui nous concerne aujourd'hui c'est-à-dire les violences perpétrées par des mineurs dans un contexte intrafamilial ou dans une relation de couple.

L'adolescence est une période de bouleversements physiques et psychiques intenses. Le jeune oscille entre le besoin de s'autonomiser, de se démarquer vis-à-vis de la génération qui le précède, et celui de se rassurer.

Tout au long de cette période d'âpre recherche identitaire, ce besoin de réassurance se traduit notamment par la recherche d'appartenance à un groupe de pairs - qui aura un impact sur son propre comportement -, de même que par la confrontation aux limites. Parallèlement, l'adolescent entre dans une phase exploratoire, se traduisant par les premières « ivresses », qu'elles soient amoureuses, sexuelles, ressenties dans la pratique de sports à risques ou lors de la consommation de substances psycho actives…

L'adolescence est également le moment où se forgent, les idées, les intérêts, l'intimité, les opinions propres à chacun.

L'adolescent est pris dans un double mouvement des plus contradictoires : d'un côté on le soumet à une forte pression l'encourageant à s'autonomiser. De l'autre, l'évolution de la société ne fait qu'augmenter la dépendance de ce dernier aux adultes.

Comme l'a relevé le Prof Widmer, l'acceptation de la violence par la société a diminué, ce qui fait que notre regard sur le sujet a changé. Autrefois, la violence familiale était pour ainsi dire normale, ou en tout cas tolérée. Ensuite, il a été pendant longtemps tabou de l'aborder. Aujourd'hui, la parole se libéralise et permet aux personnes victimes d'oser s'exprimer ; c'est à n'en pas douter un des facteurs qui fait qu'on entend plus parler du phénomène.

Selon certains conférenciers, on ne peut pas réellement parler de couples d'adolescents, du moins pas au même sens que pour les adultes. Ils ne sont pas dans une relation

d’engagement et la notion du temps est par exemple différente pour eux. De ce fait, il faut éviter de calquer notre vision du couple « adulte » sur le couple « adolescent ».

Lorsqu’on accompagne ces adolescents en difficulté, attention à ne pas leur coller trop rapidement une étiquette, qui normalise ou enferme. Lors de la prise en charge de ces jeunes, il ne faut ni dédramatiser, ni stigmatiser. En effet, on sait que les comportements, à cet âge-là, ne sont pas figés.

Il n’est pas possible de définir avec certitude si le nombre d’actes violents a réellement augmenté au cours des 10 années précédentes, ou si c’est la connaissance publique de ces derniers qui, elle seule, a augmenté.

On parle aussi d’une recrudescence de la violence chez les filles.

A la lumière des interventions force est de constater qu’on assiste en tout cas à une très claire banalisation de ces actes.

Les adolescents sont souvent envahis par des pulsions qu’ils ne dominent pas. Ils sont très centrés sur eux-mêmes. Dans de nombreux cas d’actes violents, apparaissent également des phénomènes de consommation de cannabis ou d’alcool.

On doit tenir compte de l’importance toujours grandissante du monde virtuel et des conséquences sur la construction de bon nombre de jeunes (publicité sexiste, pornographie, jeu vidéo...) Le meilleur bagage que nous pouvons leur apporter est de les aider à développer leur esprit critique, le respect de soi et de l’autre. Il faut les encourager à diversifier leur relations, et ainsi à pouvoir disposer de divers types d’appartenances (groupe de pairs, club de sport, parrain - marraine…). Nous devons également assumer pleinement notre rôle d’adulte, leur servant ainsi de repères stables dans leur phase d’identification personnelle.

Les actes de violence perpétrés par des adolescents envers leur parents ont des incidences sur la vie familiale et sur ses membres. Le lieu de vie n'est plus un abri sécurisant. L’estime de chacun est attaquée.

Dans le travail avec ce genre de familles, il faut être attentif notamment aux schémas parentaux. Il s’agit d’aider à la déculpabilisation de tous les protagonistes, de mettre en lumière les liens et forces du groupe.

On devrait tendre à des interventions plus proactives, comme par exemple ce qui se passe depuis décembre 2007 au sein de la police. Cette dernière va travailler sur des faisceaux d'indices qui permettent de collecter des faits dit peu importants, mais en les regroupant on peut déterminer si oui ou non cette situation mérite une attention plus particulière des professionnels.

L'information et l'encadrement des parents devraient aussi se développer. Il faudrait également renforcer les actions de prévention de proximité qui ont des résultats probants.

Même si ces situations extrêmes dont nous avons parlé ce matin existent, elles restent heureusement minoritaires.

Il est important de rappeler que la plupart des jeunes vont bien et se développent normalement. Nous avons tendance à l'oublier du fait que nos professions nous font rencontrer en grande partie ceux qui ont des problèmes.

Le jeune âge de la population représente toutefois un formidable espoir de les voir changer de comportement.

Je terminerai par une conclusion personnelle : Les adolescents ne sont ni meilleurs ni pires qu'autrefois, ils ne sont que le reflet d'une société en perpétuelle transformation…

Je vous rappelle le rendez-vous de notre prochain forum qui aura lieu le jeudi 8 octobre 2009 dans la matinée.

Encore un grand merci aux intervenants pour leur présence et la qualité de leurs conférences, ainsi qu'à l'institution Arabelle qui a bien voulu se présenter et à vous, chers participants, pour votre attention et vos questions pertinentes. Et bonne fin de journée.

Annexe

Vignettes

De **Madame Marina Walter-Menzinger** - Pédopsychiatre et cheffe de clinique à l'Unité d'urgence du Service médico-pédagogique (SMP).

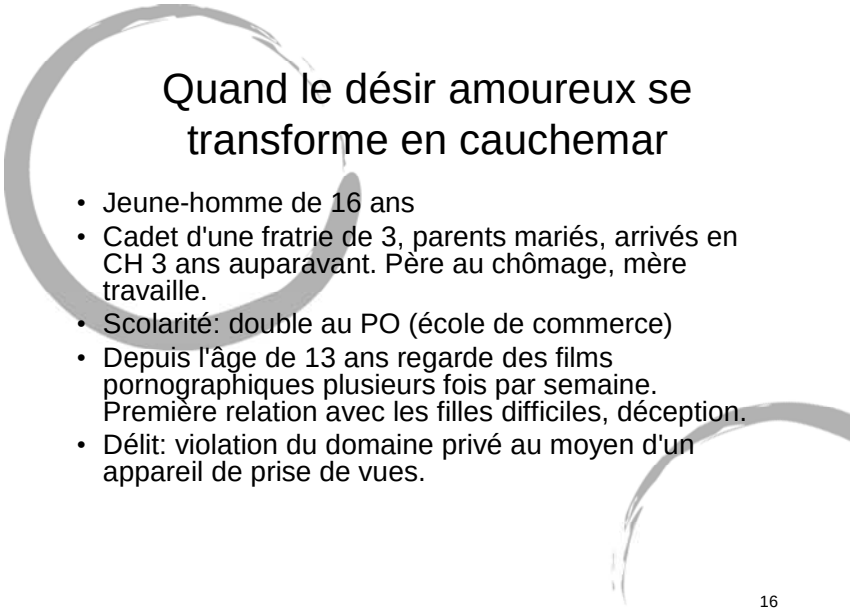

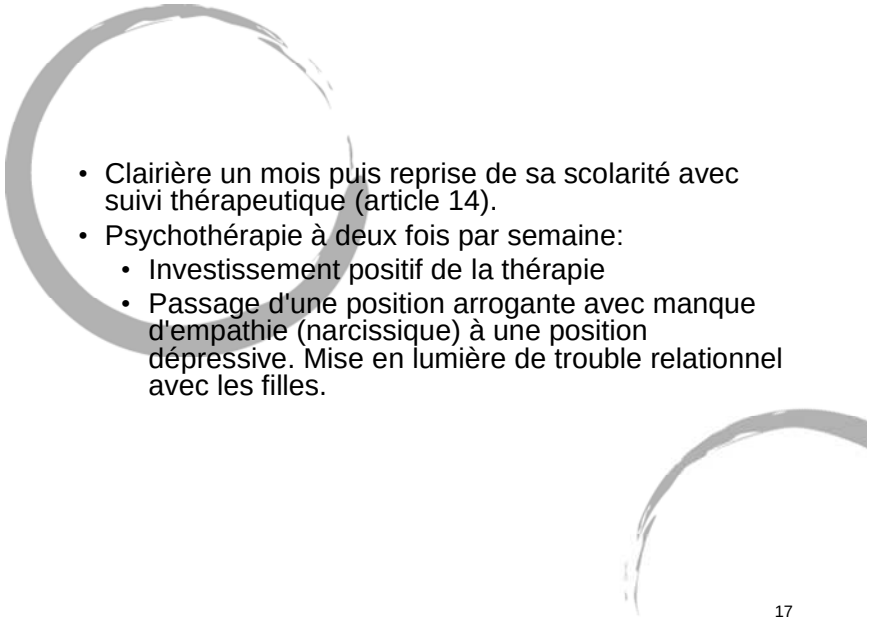

Violence endormie, comment la comprendre?

- Histoire de 3 filles amoureuses du même garçon à 16 ans, elles sont dans le PO.
- Une des filles ne respectent pas les règles, elle se fait tabasser par les deux autres gravement.
- Les deux filles passent 10 jours à la Clairière.
- Délit: lésions corporelles simples, agression.
- Fille A: parents mariés, double sa première à l'école de commerce, déménagement un an auparavant en France voisine.
- Fille B: parents en instance de divorce, père décrit comme violent psychiquement. Double la 1ère E. Com.

18

- Pour les deux: incompréhension de leur violence, n'avait pas remarqué au moment des faits l'état de la victime, peu d'empathie.
- Indication: groupe thérapeutique.
- Evolution:

  -sentiment de surprise face à leur violence

  -peu de regrets si ce n'est la Clairière

  -peu d'empathie

  -veulent tourner la page

19

Coordonnées des intervenant-e-s

Monsieur Charles Beer
Conseiller d'Etat de Genève
Département de l'Instruction publique
Rue de l'Hôtel-de-Ville 6
1204 Genève
Tél: 022 327 24 00
Charles.beer@etat.ge.ch

Monsieur David Bourgoz
Délégué aux violences domestiques
Bd Helvétique 27
1207 Genève
Tél: 022 546 89 82
David.bourgoz@etat.ge.ch

Monsieur Eric Widmer
Département de Sociologie
Université de Genève
Bd du Pont-d'Arve 40
1205 Genève
Tél: 022 379 83 09
Eric.widmer@unige.ch

Docteur Robert Neuburger
Rue de la Scie 2
1207 Genève
Tél: 022 700 46 26
Robert.neuburger@gmail.com

Monsieur Sébastien Gendre
Maison de Quartier de Saint-Jean
Chemin François-Furet 8
1203 Genève
Tél: 022 418 91 50
sgendreconsulting@gmail.com

Monsieur Orlando Moro
Brigade des Mineurs
Vieil Hôtel de Police
Bd Carl-Vogt 17-19
1205 Genève
Tél: 022 427 81 11
Orlando.moro@etat.ge.ch

Madame Marianne Caflisch
Ea-m-service de pédiatrie général
HUG - Hôpitaux Universitaires Genève
Rue Willy-Donzé 6
1205 Genève
Tél: 022 372 47 60
Marianne.Caflisch@hcuge.ch

Madame Marina Walter-Menzinger
Service médico-pédagogique - SMP
Rue David-Dufour 1
1205 Genève
Tél: 022 388 67 61
Marina.walter@etat.ge.ch

Monsieur Philippe Lechenne
Office protestant de consultations
conjugales et familiales
Rue de la Madeleine 10
1204 Genève
Tél: 022 311 82 11
plechenne@bluewin.ch

Madame Christelle Mandallaz
Coordinatrice et animatrice des
Forums Violences Domestiques
Christelle@mandallaz.ch